



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 27 juin 2024

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 27 juin 2024 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 27 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le lundi 10 juin 2024.

La séance est ouverte à 20h07.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Emilia RIBEIRO, Sarah JAUBERT, Edoe Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Gabriel LAUMOSNE (arrivé à 21h01, à la question 11), Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Soulé Mohamed NGAIDE, Annick LE POUL, Djallal BOURADA, Délila M'HENNI, Lodovico CASSINARI, Etienne CHARRON, Servane CHARPENTIER, Medhi IDOUHAMD, Oulfa ZRIDATE, Emmanuelle BOURNEUF, Jean-Michel DIDIN, Afia Marthe GBAGUIDI, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS.

SONT REPRÉSENTÉS

Guenael LEVRAY a donné pouvoir à Hajer MOHSNI ; Chabane CHALAL a donné pouvoir à Medhi IDOUHAMD ; Latifa NAJI a donné pouvoir à Edoe Koko MENSAH ; Jean-Gaston MOUHOUNOU a donné pouvoir à Afia Marthe GBAGUIDI ; Loutfi-Rahman OULALIT a donné pouvoir à Sarah JAUBERT ; Agnès-Simone FRANCCART a donné pouvoir à Servane CHARPENTIER ; Mériam HADDAD a donné pouvoir à Françoise MARHUENDA

SONT ABSENTS

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Loïc BAYARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Monsieur le Maire : J'ai manqué à tous mes devoirs, j'aurais d'abord dû vous demander si vous aviez des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre. Je ne vois pas de main levée.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Je vous propose en ouverture de ce Conseil municipal de laisser à Monsieur CASSINARI le soin de vous faire un petit retour sur le Conseil communautaire et plus globalement sur les points qui concernent la Communauté d'agglomération.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, le Conseil communautaire de la CPS s'est tenu hier soir. L'ordre du jour ne comportait pas moins de 66 points, mais les principaux étaient les délibérations budgétaires qui portaient approbation du Compte Financier Unique pour le budget principal et les divers budgets annexes. Je laisserai à Gilbert le soin de nous rappeler ce qu'est le Compte Financier Unique, c'est une nouveauté, et en quoi il diffère du compte administratif et du compte de gestion qui étaient soumis à notre approbation les années passées puisque c'est à l'ordre du jour de notre présent Conseil municipal.

En ce qui concerne la Communauté d'agglomération, je retiendrai quelques points du Compte Financier Unique du budget principal uniquement qui fait apparaître pour la section de fonctionnement des recettes supérieures aux prévisions et des dépenses inférieures à ce qui avait été budgété, ce qui aboutit à un résultat de 15 millions d'euros pour 2023 sur 245 millions d'euros de budget total.

Pour la section d'investissement, une réalisation bien inférieure aux prévisions, seulement 60 % des dépenses prévues ont été réalisées et par conséquent, puisqu'une partie des recettes est liée aux dépenses, seulement 50 % des recettes prévisionnelles. Cela fait donc apparaître un déficit de 5 millions d'euros. Au total, l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un solde cumulé de 23,2 millions e sur lesquels 6,3 ont été affectés aux besoins de financement de la section d'investissement, le reste, soit 16,9 millions d'euros, constituant le résultat de fonctionnement reporté.

Sur 2023, on note une épargne nette en croissance qui s'établit à 12,3 millions d'euros, quant à la dette, le capital restant dû au 31 décembre dernier s'élevait à 138,6 millions d'euros en tenant compte de l'emprunt de 25 millions d'euros qui a été levé en décembre dernier. Cette dette correspond à 430 € par habitant, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne des communes de l'ensemble des communautés d'agglomération, mais nettement inférieur à la moyenne des intercommunalités de taille comparable qui s'établit à 614 € pour les intercommunalités de plus de 300 000 habitants. Cette dette reste soutenable puisque la capacité de désendettement de la CPS s'établit à 5,7 années.

En dehors de ces délibérations budgétaires, je pourrais citer l'approbation du rapport d'activité 2023, l'approbation du schéma directeur des énergies, l'approbation des cartes stratégiques de bruit. Je citerai surtout l'adoption du contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » qui est également à l'ordre du jour de notre Conseil de ce soir. Je ne vais pas divulguer la présentation que fera Annick tout à l'heure, je me bornerai à vous informer qu'en ce qui concerne les élus de la majorité des Ulis de même que les élus de Chilly-Mazarin, nous nous sommes abstenus lors du vote, non pas en raison du contenu de ce contrat de Ville, non pas en raison de l'excellent travail qui a été effectué lors de l'élaboration de ce contrat, mais uniquement pour regretter que l'ambition portée par ce contrat de Ville n'ait pas été accompagnée à notre sens par un engagement financier suffisant ni de la part de l'État, c'est le moins que l'on puisse dire, ni de la part de la Communauté d'agglomération.

Nous aurons l'occasion d'en reparler pendant l'examen de cette question d'ici quelques minutes ou dizaines de minutes. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci Lodovico. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Madame Françoise MARHUENDA : Juste un commentaire, ce n'est pas un commentaire, vous me connaissez, c'est du même style qu'hier soir. Signature du PPA, est-ce que vous avez vu ? Vous n'avez pas regardé ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Vas-y, dis-moi.

Madame Françoise MARHUENDA : Je ne sais pas qui a signé le bon à tirer « Couraboef ». Je l'ai envoyé au président.

Monsieur le Maire : Madame MARHUENDA aime bien relever les fautes de frappe et d'orthographe. Hier c'était « Haute Plaine » avec un « e » et « les Bosquets » au lieu de « le Bosquet ». Merci, Françoise, il faut être vigilant sur les noms. D'ailleurs Courtabœuf, on s'est suffisamment battu pour que ce nom soit... et qu'il ne soit pas à nouveau remplacé par un anglicisme. Combat partagé, chère Françoise.

Juste avant d'ouvrir l'ordre du jour, s'il y a des questions dans la salle comme il est de tradition.

La séance est suspendue de 20h13 à 20h18.

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : J'ouvre l'ordre du jour qui est assez fourni ce soir, avec grand plaisir. J'en profite pour vous dire de ne pas oublier d'aller voter le 30 juin.

Affaires culturelles

Question n° 1

Renouvellement du dispositif coup de pouce aux artistes ulissiens - Année 2024

Rapporteur : Servane CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Nous commençons avec vous, Madame CHARPENTIER, avec le renouvellement d'un dispositif que nous apprécions tous « Coup de pouce aux artistes ulissiens ».

Madame Servane CHARPENTIER : Oui, tout à fait, bonsoir. Chaque année depuis 2009, la Ville propose une aide financière pour aider des artistes ulissiens à faire aboutir leur projet artistique. Ce coup de pouce peut prendre différentes formes en fonction des projets, cette année par exemple, en plus de financer une partie de leur clip et la réalisation d'un premier CD, le service des Affaires culturelles a proposé à deux groupes émergents un accompagnement aux studios musicaux pour leurs enregistrements et leur a fait une proposition de concert au Radazik une fois qu'ils seront prêts. L'aide financière néanmoins reste au cœur des coups de pouce, et l'aide dont il est question ici est répartie sur différents projets après une étude scrupuleuse des dossiers par le service des Affaires culturelles et les élus. La somme que je vous demande de bien vouloir allouer au « Coup de pouce aux artistes ulissiens » pour l'année 2024 est de 3 000 €. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? C'est un beau dispositif que l'on connaît bien. Je vous propose de soumettre aux voix.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

N'oubliez pas de voter le 30 juin prochain. J'appelle à voter, je n'ai rien dit, je le ferai toute la soirée si c'est ça.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 2

Conditions générales de vente pour l'Espace culturel Boris VIAN et le Radazik

Rapporteur : Servane CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Une bonne nouvelle pour les usagers de l'espace culturel Boris Vian et du Radazik bien évidemment, chère Servane.

Madame Servane CHARPENTIER : Oui, le 1^{er} juillet marquera le lancement tant attendu de la billetterie en ligne pour l'espace culturel Boris Vian et le Radazik. La plaquette est déjà disponible, vous le savez, depuis une dizaine de jours maintenant et la billetterie est ouverte. Grâce à l'excellent travail de nos agents, un travail conjoint entre les différents services que je salue et que je remercie, à partir de ce lundi vous pourrez réserver vos places de chez vous tranquillement dans votre canapé à partir du site de la Ville. Nous sommes très contents que ce projet aboutisse. Évidemment, comme pour tout site de vente en ligne, nous avons dû établir les conditions générales de vente afin de définir les droits et les obligations des parties, ici donc la Ville des Ulis et ses usagers. Ce sont ces conditions que je vous demande de bien vouloir approuver ce soir et je vous demande également de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à les modifier si cela devait s'avérer nécessaire. Et puisque j'ai la parole, j'en profite pour vous convier tous le samedi 28 septembre à la soirée d'ouverture de saison à Boris Vian, l'entrée est gratuite sur réservation. Nous vous avons réservé cette année un très beau spectacle avec Les Fouteurs de Joie. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

Madame Servane CHARPENTIER : Oui, n'oubliez pas d'aller voter évidemment.

Monsieur le Maire : Des votes contre, des abstentions ? Votée à l'unanimité, merci beaucoup, Servane.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 3

Délibération relative au remboursement des usagers ayant acheté des places au concert de Oumou SANGARÉ faisant l'objet d'une annulation

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Nous passons au show de Monsieur PIANTONI qui va commencer d'abord par nous parler d'un remboursement qui concerne d'ailleurs la délégation de Madame CHARPENTIER entre autres. Cher Gilbert.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Pratiquement toutes les opérations financières sont soumises à l'approbation ou au vote du Conseil municipal et le centre Boris Vian n'y échappe pas. Un spectacle a été annulé à Boris Vian c'est-à-dire le concert de Oumou SANGARÉ qui devait avoir lieu le 9 février 2024 et il convient bien sûr de rembourser les personnes qui ont payé leur billet et qui n'ont pas pu ou pas souhaité les échanger sur d'autres spectacles. Les modalités sont définies sur ce tableau dont

je vais me dispenser de la lecture, mais nous remboursons quand un spectacle ne se fait pas, c'est tout à fait logique et normal.

Monsieur le Maire : Sujet passionnant. Y a-t-il des questions, des observations ? Je n'en vois pas. Je soumetts donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 4

Délibération relative aux modalités de reversement de la Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Électricité (TICFE) au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Monsieur PIANTONI, vous gardez la parole avec les taxes du SMOYS.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Délibération relative aux modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité par le Syndicat Mixte Orge Yvette Seine, le SMOYS. Le SMOYS perçoit pour le compte de la commune, mais pour l'ensemble des communes faisant partie du syndicat ce que l'on appelait la taxe sur l'électricité il y a plusieurs années. Elle était perçue à la fois par les communes et par le SMOYS, ce qui faisait dire que le SMOYS était le seul syndicat intercommunal à reverser de l'argent aux communes. Évidemment c'était un raccourci dont se nourrissait Paul qui avait plaisir à parler de ce syndicat dans son utilité.

Depuis le 1^{er} janvier, une taxe unique est perçue par le SMOYS pour le compte de l'ensemble des communes du syndicat et le reversement se fait compte tenu de frais de gestion estimés à 5 % : le SMOYS perçoit 100 et reverse 95 ce qui se fait beaucoup, d'ailleurs même l'État a cette pratique puisque vous verrez que sur les taxes foncières, les frais de recouvrement sont de 3 %, mais il y a beaucoup plus de clients.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le reversement de 95 % de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité perçue par le SMOYS sur le territoire de la commune et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SMOYS.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Des questions, des observations ? Je n'en vois pas.

Je soumetts aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Un grand merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 5

Délibération relative au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Conseil Communautaire de juin 2023

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Cher Lodovico, c'est très original, c'est pour la CLECT du Conseil communautaire de juin 2023.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, chers collègues, vous avez maintenant l'habitude des mécanismes relatifs à la CLECT et des rapports qui vous sont soumis à chaque fois.

Le rapport que je vous présente ce soir présente néanmoins trois particularités. La première c'est qu'il s'agit du rapport de la CLECT du 14 juin 2023 - c'était le jour de mon anniversaire, j'avais commencé par une CLECT et continué par une commission financière ou un CPS, c'était une bonne journée. La deuxième c'est que la commune des Ulis contrairement à un certain nombre d'autres rapports est directement concernée, alors que parfois c'est simplement pour information pour les rapports entre la CPS et telle ou telle autre commune. La troisième, c'est que cette CLECT introduit une nouveauté, à savoir la création d'une attribution de compensation en investissement pour les communes qui ont transféré la compétence voirie, ce qui est le cas de la commune des Ulis. Il s'agit là d'une innovation qui n'était pas précédemment prévue. En effet, initialement, l'évaluation des charges transférées quand il y a eu la création des intercommunalités, était limitée aux seules charges de fonctionnement.

En 2004, une modification a permis d'inclure dans les évaluations les charges liées aux équipements transférés, mais en les imputant sur l'attribution de compensation de fonctionnement des communes, ce qui contribue à dégrader leur capacité d'autofinancement dans les fameux ratios que nous verrons tout à l'heure, Gilbert nous les présentera. Ce n'est qu'en 2016 que la loi de finances a permis la création sous certaines conditions d'une AC d'investissement, c'est pourquoi la CLECT a proposé de remplacer l'AC de fonctionnement liée aux dépenses d'investissement de la compétence voirie et espaces publics par une AC d'investissement du même montant. Pour les Ulis en année pleine, c'est un montant de 305 000 € qui est ainsi transféré de l'AC de fonctionnement vers l'AC d'investissement. Cela ne modifie en rien les flux financiers entre la communauté et les communes, mais cela modifie l'imputation entre les deux sections de notre budget. Il vous est donc demandé d'approuver le rapport de la CLECT du 14 juin 2023 qui avait aussi deux ou trois autres petites modifications, notamment la compétence des eaux pluviales pour la Ville de Linas et qui corrigeait une petite évaluation des coûts du transfert de la médiathèque du Chilly. Vous avez le rapport in extenso.

Monsieur le Maire : Merci. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des observations sur ce sujet. Je n'en vois pas.

Je vous propose donc que nous approuvions ce rapport. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité, merci cher Lodovico.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 6

Délibération relative à la modification et à l'ajustement des AP/CP

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, tu vas nous parler de programmation pluriannuelle de nos budgets par projet avec les AP/CP.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Les AP/CP, autorisations de programme/crédits de paiement sont un système auquel nous sommes habitués. Il y a plusieurs années déjà, je vais vous faire un peu d'histoire romaine, dès qu'une dépense était engagée, on disait que l'on voulait construire un

bâtiment, on devait ainsi inscrire la totalité du bâtiment au budget de l'année ce qui était invraisemblable, mais si l'engagement de la commune était de construire un bâtiment, on devait l'inscrire en totalité. Maintenant le système se rapproche de la réalité économique. Les budgets des communes vont vers une réalité économique, j'en parlerai un peu tout à l'heure avec le CFU, qui est vraiment l'exemple de cette réalité.

Avec les AP/CP, autorisations de programme/crédits de paiement, on inscrit au début de la décision le montant total et il est réparti sur les différentes années pour l'exécution.

Là nous avons donc une mise à jour qui concerne essentiellement deux points :

- Les toitures pyramidales, nous avons inscrit 500 000 € par an, ce n'était pas un forfait, mais il y a des toitures pyramidales qui vont coûter plus ou moins, pour cette année les Bergères coûtent 650 000 €, donc on écrit 650 000 €.

- Et pour la rénovation des espaces de Courdimanche nous avons aussi des frais d'études que nous n'avions pas prévus pour cette année, c'est un projet encore à plus long terme. Nous avons mis 15 000 € dans les études.

Au niveau global, je le dis pour confirmer cette information, nous avons en AP/CP, en autorisations de programme un contrat départemental sur lequel il n'y a rien cette année, la vidéoprotection il n'y a rien cette année, la rénovation des toitures pyramidales comprend 650 000 € sur les 4 millions d'euros, la rénovation des espaces de Courdimanche on ajoute 15 000 €, les travaux de remplacement du chauffage urbain n'ont pas bougé avec 500 000 €, les cours végétalisées 530 000 €, cela n'a pas bougé et la rénovation des groupes scolaires, on avait mis 3 millions d'euros et cela n'a pas bougé. Je donne ces chiffres pour mémoire. Nous avons bougé deux autorisations de programme, l'une pour les toitures pyramidales et l'autre pour l'espace Courdimanche.

Il est demandé au Conseil municipal de dire que les sommes allouées aux AP/CP pourront faire l'objet d'une réévaluation en fonction de l'avancée des travaux et des études réalisées.

Monsieur le Maire : Merci Gilbert. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?
Monsieur GERARD.

Monsieur Nicolas GERARD : Oui, bonsoir. Il y a une ligne AP/CP dont on parle assez régulièrement, à chaque fois que cela se présente, je pose la question. Concernant la rénovation des espaces de Courdimanche, la dernière fois que nous avons évoqué le sujet, je m'étais fait un peu remettre à ma place on m'avait dit que je devais être patient jusqu'en janvier. Depuis janvier j'ai été relativement patient, je n'ai rien demandé, je n'ai toujours pas vu le résultat des études. Est-ce que l'on pourrait me donner une date d'arrivée de cette étude ?

Monsieur le Maire : Sur l'étude urbaine confiée à la SORGEM, on ne va pas tarder à pouvoir en parler, je pense qu'objectivement vous savez ce que c'est, le regard qui a été porté sur cette étude porte sur deux points : d'abord la recomposition de l'offre commerciale, ensuite l'intégration évidente pour permettre l'équilibre financier d'un certain nombre de logements qui seraient un peu sur le même modèle que ceux que vous avez aux Amonts. La localisation, il y a plusieurs scénarios possibles par rapport à ce qui est réalisé dans l'étude urbaine. Et il y a la question des espaces des bâtiments publics pour ne pas faire la même erreur que ce que l'on a fait aux Amonts c'est-à-dire de maintenir la Maison pour tous en l'état sans avoir une intervention lourde. Nous avons sur place une crèche, un RPE et la maison pour tous et il est possible que nous ayons à intégrer les bâtiments publics là-dedans.

Sachant qu'aujourd'hui « l'affinage » du travail est réalisé avec la SORGEM, rassurez-vous, je ne veux pas être trop communicant sur un certain nombre de points de cette étude pour une raison simple : le Conseil municipal sera associé, mais actuellement nous sommes toujours en discussion pour les acquisitions par le biais de l'EPFIF des 17 copropriétés que nous ne maîtrisons pas. Tant que nous ne maîtrisons pas le foncier, tout ce que je vous dis aujourd'hui n'a absolument aucune raison d'être puisque nous n'avons pas les moyens juridiques d'intervenir sur un espace qui est privé, c'est bien légitime. De fait, à l'heure actuelle, je veux attendre que la procédure de DUP, Déclaration d'Utilité Publique, qui permettra sans doute de finaliser l'acquisition des dernières cellules qui aujourd'hui ne sont pas forcément intégrées par la discussion à l'amiable par l'EPFIF, puisse être faite. Je ne voudrais pas qu'une étude urbaine et sa communication à ce sujet puissent avoir un quelconque impact sur les négociations.

Je le ferai évidemment avec grand plaisir sachant que les ajustements que nous avons actuellement concernent la potentielle intégration dans des projets de logements de résidences à vocation d'accueil de publics étudiants par exemple, un peu comme le CROUS, vous savez qu'ils ont de gros problèmes. Nous n'avons pas de certitude sur les différents scénarii qui seront proposés et nous avons aussi la volonté de bien maîtriser le temps de travail des collectifs avec les commerçants, les riverains et plus globalement les habitants, et bien entendu le Conseil municipal. Vous avez tout à fait raison, nous sommes dans une période dont nous ne maîtrisons pas totalement le calendrier, nous ne pouvons pas aller aussi vite qu'on le souhaiterait. Il n'est pas impossible que je revienne vers vous, peut-être par le biais des commissions qui sont un espace de travail pas assez utilisé à mon sens, mais ce sont des choses que l'on peut voir, pour présenter un premier état très large de ce que pourrait être un nouvel urbanisme d'entrée de ville.

Après il n'y a pas de secret, vous connaissez, il y a des commerces de proximité et il faut qu'il y en ait. Il y a des girations à réussir et notamment pour les transports en commun une vraie nécessité de voir les axes, Bourgogne et Alsace étant un peu plus appréciables pour l'entrée des bus parce que c'est quand même la principale entrée de nos lignes de bus structurantes du territoire. Il y a évidemment la reconstitution, et c'est quelque chose que devra porter la commune en termes financiers, d'équipements publics extrêmement importants comme le centre social de Courdimanche. Il n'y a pas de grande surprise, mais il est évident que l'on reviendra dans un temps plus serein pour décliner les différents scénarii que l'étude a pu mettre en place. Vous ne découvrirez pas de grande surprise, il y a la question de l'équilibre financier qui est de toute façon centrale parce que la commune, vous le savez, a intégré dans le PPI bon nombre d'investissements nécessaires qui n'ont pas été réalisés depuis de très nombreuses années pour permettre à nos équipements publics de vivre correctement dans les 50 ou 60 prochaines années. De fait, il faut que l'on veille à ce que cette opération soit la plus tenable possible dans la programmation pluri-annuelle qui sera forcément mouvante tout en ayant en tête aussi que le prix des matières premières depuis quatre ans a un peu évolué.

J'aime bien la façon dont vous l'avez dit, on vous a renvoyé dans vos cordes, mais je suis bien conscient que c'est un sujet sur lequel vous êtes très intéressé et c'est bien normal, comme beaucoup d'Ulissiennes et Ulissiens, et je pense que nous aurons l'occasion d'avoir un temps de travail avec les élus du Conseil municipal, ceux de l'opposition bien entendu, et des temps de travail avec les commerçants, les riverains évidemment, les habitantes et habitants qui souhaitent réussir cette entrée de ville. Je n'oublierai pas non plus d'intégrer le travail que mène Gabriel en attendant qu'il

arrive, sur la commission communale d'accessibilité, ce sont aujourd'hui des territoires peu accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il y a évidemment toute la question des transports en commun, la façon dont on se déplace et comment on assure notre entrée de ville depuis Orsay.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets la délibération sur les AP/CP aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Adoptée et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 32 voix pour et 3 absentions (Nicolas GERARD, Loïc BAYARD, Nathalie MONDIN).

Question n° 7

Délibération relative à la reconstitution des amortissements

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, vous avez reconstitué nos amortissements.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Comme je le disais tout à l'heure, la comptabilité communale se rapproche de plus en plus de la réalité économique. Il y a une dizaine d'années maintenant, si on achetait un ordinateur, il était rentré pour 1 000 € et il restait à 1 000 €. Maintenant on fait rentrer les amortissements, on dit que l'ordinateur vaut tant lors de son entrée, la première année il perd 20 %, 20 % l'année suivante, etc., et à la fin il a une valeur résiduelle peut-être de 1 €, mais il figure toujours au bilan. Ceci est important, certains travaux comme des frais d'études, etc., doivent subir le même sort que le principal donc lorsque l'on fait des études sur un projet, si le projet aboutit les frais d'études vont faire partie du prix de revient du projet et devront être aussi amortis comme le principal.

Il y a aussi les subventions. Lorsque vous avez une subvention, elle doit subir le même sort puisqu'elle est amortie, pour l'ordinateur 2 000 € par exemple, tous les ans cette subvention est reprise comme de l'amortissement puisque cela n'a pas été financé directement. Dans ce sens nous n'avons ni dépenses ni recettes, mais des écritures comptables qui constatent la dépréciation physique des biens mobiliers ou immobiliers.

Ce sont des rattrapages. Le Conseil municipal autorise le Comptable public à procéder à la reconstitution des amortissements par une opération d'ordre non budgétaire, par le débit du compte, etc., « Amortissements des immobilisations » à hauteur de 2 944 € par un crédit de 30 000 €, 730 €, 9 157,27 €.

Ce sont des petites choses, mais en comptabilité les petites choses doivent être mentionnées comme les grandes.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix puisque nous devons effectivement les réintégrer. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 8

Délibération relative au Compte Financier Unique 2023

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, c'est la nouveauté, le Compte Financier Unique. Expliquez-nous tout cela.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Les années précédentes, nous procédions toujours à la présentation du compte administratif, c'est-à-dire que c'étaient les résultats des opérations exécutées au cours de l'année précédente qui faisaient apparaître une comparaison entre le budget voté et la réalité. Et même au moment du vote, le maire sortait et était remplacé par qui de droit pour présider la séance. Tu sortiras toujours, mais nous serons beaucoup plus complets parce que comme je vous le disais, la réalité économique sera de mise pour le CFU. À la Ville des Ulis qui n'a jamais été en retard pour toutes les réformes lorsqu'elles ont un bien-fondé et qu'elles se rapprochent de la réalité, nous avons toujours été partants. Là aussi nous étions partants pour adopter le Compte Financier Unique. Avant, le comptable tenait sa comptabilité et c'était le compte de gestion. La Ville tenait sa comptabilité et c'était le compte administratif, on rapprochait les deux et on s'apercevait que l'on avait le même résultat, heureusement d'ailleurs, mais il fallait quand même rapprocher les deux. Effectivement il pourrait y avoir des différences parce qu'il y a des problèmes d'interprétation, on pourrait mettre ça sur telle ligne ou telle autre ligne, et quand vous avez vu le nombre de lignes et de cases du budget, il a fallu suivre cela d'une manière très précise. Là, en direct, au jour le jour, les opérations sont passées par le comptable ou par la Ville et nous avons le même document.

Je vais vous donner quand même quelques remarques sur cette exécution budgétaire. Tout d'abord nous avons un degré d'exécution du budget très élevé, ce qui veut dire que chacun dans son secteur a tiré le meilleur profit des crédits dont il pouvait bénéficier. On pourrait dire « ils ont bien exécuté le budget », mais cela veut dire quand même que nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre qui reste. C'est comme dans un ménage, lorsque vous avez tout dépensé, c'est bon, mais vous n'avez pas de quoi commencer le mois d'après ou les six premiers mois. Jusqu'à présent nous avons un grand confort, mais il y a des recettes de l'État qui n'augmentent pas, ça va même dans le sens inverse, l'inflation qui est là, je ne vous parle pas à nouveau de l'énergie qui est un poste très important pour la Ville, les contrats qui sont revus toujours à la hausse, etc.

Nous avons un résultat d'exécution confortable bien sûr puisque vous verrez qu'il est de l'ordre d'un peu plus de 2 millions d'euros, mais nous avons un degré d'exécution très élevé. Par exemple au niveau du personnel, nous sommes à plus de 90 %. Pour les charges générales nous sommes dans les 95 %. Cela nous dit que c'est surtout pour l'année prochaine au niveau de la préparation du budget qu'il va falloir que nous soyons serrés et réalistes encore plus que maintenant, notamment au niveau de l'exécution, ce sera très important. Surtout que lorsque l'on compare la Ville des Ulis, Lodovico l'a fait un peu tout à l'heure, aux autres villes, nous sommes en dépenses de fonctionnement par habitant très élevés, mais nous l'avons toujours été. Depuis la création de la Ville, je crois que nous avons toujours eu des frais de personnel très élevés, des charges générales très élevées, mais nous avons aussi des recettes très élevées.

Or les recettes n'ont pas progressé comme elles progressaient antérieurement, on voit la suppression de la taxe d'habitation, etc., donc tout ce qui pouvait être un moyen de décision de la Ville pour modifier ses recettes est maintenant très limité.

La taxe foncière a ses limites puisque sur la Ville aussi, vous n'avez pas de résidence grand luxe, etc. On a un habitat propre parce que tout le monde a l'eau chaude et l'eau froide, nous n'avons pas de « taudis », tout le monde a les éléments de confort, mais en même temps nous n'avons pas de superbe propriété, donc la marge de manœuvre pour les recettes est la tarification. Nous sommes en train de vérifier les tarifs actuellement, mais ça n'ira pas bien loin au niveau des recettes dues à une révision des tarifs : ce n'est pas une évolution, mais une révision des tarifs c'est-à-dire que l'on va examiner les tarifs sur le fond et pas simplement en révisant de 3 ou 4 % de plus pour l'inflation. Ce sont aussi des démarches à long terme qui ne vont pas aller dans le sens d'une très grande augmentation. Au niveau des produits, l'évolution est assez lente. Je pourrais vous parler des frais de personnel, etc. Nous avons 675 agents permanents, des heures supplémentaires que nous maîtrisons de mieux en mieux, sans que ce soit au détriment du service, il y a des optimisations qui se font, mais ce n'est pas évident du tout. On a souvent l'image du paquebot, avant de bouger un peu, même si vous avez un poisson-pilote devant pour faire attention à ce qu'il n'aille pas trop à la dérive, c'est toujours très difficile à manœuvrer.

Voilà ce que je peux dire pour l'instant. Je pourrai développer un peu. Je ne voudrais pas trop fatiguer tant les conseillers municipaux que ceux qui nous regardent sur leur ordinateur, mais nous avons un excédent brut de 12 132 476 €, un résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser de 11 380 556 €. Le résultat de clôture exposé ci-avant sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2024. Le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique exercice 2023 tel qu'il lui est présenté : c'est la question qui vous sera soumise lorsque le Maire nous aura quittés. Mais avant il y a des questions.

Monsieur le Maire : Je vais assister au débat quand même, je ne sais pas s'il y a des questions ou des observations. Monsieur GERARD.

Monsieur Nicolas GERARD : Oui, s'agissant cette fois de voter finalement le point d'arrivée de 2023, vous comprendrez bien que nous nous abstenons. Il s'agit d'un budget que nous n'avons pas voté donc il n'y a aucune raison qu'on le vote. Par contre, nous tenons à signaler que nous nous félicitons avec vous du fait que la collectivité ait choisi d'être candidate à l'adoption de ce Compte Financier Unique. Nous souhaitons faire passer un petit mot aux services parce que cela veut dire un engagement aussi que nous saluons ce soir.

Monsieur le Maire : C'est transmis, même si de toute façon on y viendra tous, mais c'est gentil. C'est pour saluer le travail des services, du coup je prends et je transmets même s'ils entendent évidemment vos compliments.

Pas d'autres questions, pas d'autres observations ? Je laisse donc la présidence à Sarah JAUBERT pour qu'elle fasse voter le CFU et je vais aller prendre un peu l'air.

Monsieur le Maire quitte la séance à 20h47.

Madame Sarah JAUBERT : Bonsoir à tous, Monsieur le Maire étant sorti, je vais vous demander s'il y a des abstentions. Six abstentions. Des votes contre ? Merci à vous. La résolution est adoptée.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 29 voix pour et 6 abstentions (Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Michèle DESCAMPS, Nicolas GERARD, Loïc BAYARD, Nathalie MONDIN)

Monsieur le Maire rejoint la séance à 20h49.

Monsieur le Maire : Nous aurions dû faire le conseil dehors, nous aurions été bien mieux.

Question n° 9

Délibération relative à l'affectation des Résultats 2023

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Nous continuons. Monsieur PIANTONI, vous gardez la parole avec cette fois-ci l'affectation des résultats 2023.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Le compte administratif ayant été approuvé, je le dis quand même au maire puisqu'il n'a pas assisté au vote...

Monsieur le Maire : Le CFU.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Oui, le CFU ayant été adopté, il nous reste à affecter le résultat. J'en parlerai un peu plus lors du budget supplémentaire, mais il s'agit d'une écriture formelle avec l'affectation du résultat au budget principal et en recettes au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 2 893 350 €, ce qui veut dire que nous avons un résultat confortable, mais il y a aussi des événements exceptionnels qui font que nous avons un bon résultat à peu près dans les mêmes ordres de grandeur que les autres années.

En recettes de fonctionnement, au compte « excédents de fonctionnement reporté » pour un montant de 11 380 556 €. Et en dépenses d'investissement au compte 1001, 2 141 431 €. C'est une opération mécanique.

Monsieur le Maire : De fait, avant celle que tu vas annoncer ce soir.

Des questions, des observations ? Je suppose que non.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Adopté évidemment.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS par 32 voix pour et 3 abstentions (Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Michèle DESCAMPS).

Question n° 10

Délibération relative au budget supplémentaire 2024

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Je te laisse la parole, cher Gilbert, pour le budget supplémentaire.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Je ne vais pas vous refaire le schéma, mais nous votons le budget primitif avant le début des opérations de l'année c'est-à-dire qu'au mois de décembre 2023, nous approuvons le compte administratif avant les vacances et nous décidons du budget supplémentaire avant les vacances. Pourquoi ? C'est en toute logique économique c'est-à-dire qu'arrivés à mi-parcours de l'année on fait le point, on regarde les besoins d'ajustement et on fait des besoins d'ajustements qui sont pris en compte au budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a un but essentiel, c'est la prise en compte des résultats de l'an passé. Cette année j'avais proposé, mais ça n'a pas été possible, que l'on ne fasse pas d'apport nouveau de décision nouvelle au budget

supplémentaire, mais nous y avons été contraints pour un fait anecdotique qui n'est peut-être pas aussi anecdotique que ça : nous avons des élections et pour les élections il faut...

Monsieur le Maire : Quelle date les élections, Gilbert ?

Monsieur Gilbert PIANTONI : Oui, je vous invite tous à venir voter, c'est le 30 juin. S'il y a un deuxième tour et aux Ulys nous aurons peut-être un deuxième tour, ce sera le 7 juillet. Bon courage à vous pour ceux qui sont dans les bureaux de vote, qu'il y ait beaucoup de monde ou pas, c'est pareil, vous restez les mêmes heures et c'est bénévole.

Ceci étant, j'aurais souhaité que l'on n'ait pas de dépenses, mais là nous en avons. Nous en avons aussi une qui est relativement importante puisque l'on utilise la possibilité offerte au niveau national d'apporter un complément au niveau des frais de personnel, je suis en train de rechercher la formule.

Monsieur le Maire : Prime pouvoir d'achat.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Oui, application de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale, la commune a décidé d'instaurer, mais de verser cette prime aux agents qui y sont éligibles. L'État a fait une proposition, nous la suivons et nous avons inscrit le montant, entre 300 et 8 100 € brut, etc. Cette prime va coûter de l'ordre de 180 000 €, ce n'est pas rien dans un budget, notamment lorsque l'on compare au résultat de plus 200 000 € ou moins 200 000 €, ça compte.

Nous avons donc la redevance pour concessions et licences : ce ne sont pas des dépenses supplémentaires, mais un transfert de compte à compte, pas tout à fait, mais presque, des choses que l'on pouvait acheter en informatique et maintenant il faut les louer.

Une chose intéressante, c'est le Bus Opéra, nous avons 15 000 € en recettes et en dépenses. Nous avons pu l'apprécier pour ceux qui étaient sur le marché dimanche matin, nous avons pratiquement un théâtre parce que nous sommes tous sur les marches et la scène est en bas, je trouve ça formidable.

Et un petit complément à la Caisse des écoles de 2 000 €.

Évidemment c'est un budget supplémentaire très limité, mais qui permet de faire ces ajustements, les services étant invités à trouver dans leur propre service les évolutions de dépenses. S'il y a une évolution de dépenses, ce qui est tout à fait logique puisqu'un budget c'est vivant, encore faut-il qu'ils trouvent à supprimer d'autres dépenses pour faire l'équilibre et ne pas rajouter une couche. Ce qui se faisait avant est susceptible de modification, d'autres choses devenant plus prioritaires, elles prennent la place, une action prend la place d'une autre ou est modulée différemment. Il y a l'expérience du vécu de l'année précédente, etc., qui permet de voir là où on peut économiser, faire autrement, etc. Ce n'est pas de l'immobilisme, c'est de la compensation pour au final ne pas augmenter les dépenses de la Ville.

C'est tout pour le budget supplémentaire, je vais en lire les conclusions. Le budget supplémentaire 2024 en section de fonctionnement c'est 11 400 556 €, en recettes 11 400 556 € et en section d'investissement, en recettes et en dépenses c'est pareil, c'est toujours équilibré, 17 969 222 €. Le Conseil municipal approuve la répartition des crédits par chapitre et par opération telle qu'elle figure dans le document présenté.

Monsieur le Maire : Merci Gilbert. Précisons que dans les dépenses que nous sommes obligés d'ajouter, il y a effectivement cette subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles de 2 000 €, je pense que tout le monde en conviendra, c'est assez utile.

Il y en a une autre que nous aurions aimé ne pas faire, mais que nous avons souhaité vous proposer ce soir dans le budget supplémentaire, c'est une dépense de 15 000 € supplémentaires pour permettre que l'opération Bus Opéra telle que nous la connaissons toutes et tous se soit maintenue dans ses formes. On y reviendra tout à l'heure chère Hawa. C'est juste pour le rappeler et Hawa le déclinera tout à l'heure, une décision qui de la part de l'opéra de Massy a été de faire évoluer la formule sans forcément que nous ayons eu le temps de discuter du contenu et surtout en remettant en cause un dispositif qui, je crois, rencontre un public et un succès certain à chaque occasion. Donc nous avons pris sur nous avec notamment un crédit Politique de la Ville augmenté sur une enveloppe JO d'aller chercher des fonds supplémentaires pour permettre à ce bel événement d'avoir lieu. Hawa y reviendra tout à l'heure, mais c'est une des dépenses sur lesquelles nous avons besoin d'appui en supplément et c'est pour cela que nous la faisons apparaître dans ce budget supplémentaire.

Je précise que sur les deux tours des élections, nous sommes entre 25 000 et 30 000 € par tour, c'est pour cela que nous budgétions 60 000 €. Je ne sais pas encore si nous serons compensés à un moment ou un autre sur le coût RH. Pour la prime pouvoir d'achat, on y reviendra tout à l'heure.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je soumetts le budget supplémentaire et je vous demande d'approuver celui-ci en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement. Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Adopté, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 11

Délibération relative au rapport du Fonds de Solidarité Région Ile-de-France (FSRIF) 2023

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, tu gardes la parole avec un fonds de solidarité de la région parisienne.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Le fonds de solidarité de la région Île-de-France, tout à l'heure je vous ai parlé de l'évolution des recettes et de la mainmise en gros de l'État sur les recettes des communes puisque nous sommes de plus en plus dépendants, nous ne sommes plus dans le système dans lequel on disait que sur Courtabœuf on allait faire le maximum pour le maximum d'industrie et on avait le maximum de taxe professionnelle. C'est fini parce que l'impôt économique est de plus en plus réduit, même au niveau de la CPS.

Pour la commune, la seule recette importante est la taxe foncière sur les propriétés bâties, par contre l'État prend en compte les difficultés économiques des communes, notamment au niveau d'une péréquation pour la région Île-de-France. Pour la région Île-de-France, on peut être soit contributeur c'est-à-dire une commune riche ou considérée comme telle selon les critères indiqués, ou bien une commune sociale, qui a des besoins sociaux plus importants et là nous avons une aide qui vient de cette péréquation entre les communes les plus riches et celles qui ont des besoins sociaux plus importants. Nous sommes à la fois considérés comme une commune riche parce qu'historiquement nous avons beaucoup de matières économiques, mais maintenant c'est fini, nous sommes quand même contributeurs à hauteur de 12 000 €, c'est pas mal, mais à la fois en encaissement cette année

nous avons 1 511 578 €, ce qui est quand même conséquent. Je dis que c'est conséquent, mais je ne dis pas que c'est suffisant. Par contre, nous devons rendre compte de ce besoin et de son exécution, c'est pour cela qu'un rapport est fait tous les ans, on met les différentes actions de la Direction de l'enfance en direction des différents secteurs de prestations et vous l'avez dans le dossier qui vous a été transmis, je ne vais pas reciter tout ça, cela ferait même propagande si c'était mal compris.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? C'est une prise d'acte, cher Gilbert, donc pas de vote.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte.

Question n° 12

Délibération relative à l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Je te passe à nouveau la parole pour la taxe locale sur la publicité extérieure. Je note l'arrivée de Gabriel LAUMOSNE.

Monsieur Gilbert PIANTONI : La taxe locale sur la publicité extérieure, ce sont des « recettes de poche » pour la commune. C'est une taxe sur les emplacements publicitaires, les grands bandeaux si je prends Castorama, etc., pour lesquels on distingue deux secteurs pour la Ville des Ulis, le secteur Courtabœuf qui a une tarification plus élevée et la tarification centre-ville qui a été réduite. Le montant est variable selon les difficultés connues pour le recouvrement ou la mise en place, mais c'est une taxe qui est de l'ordre de 100 000 € en 2022 environ, 118 000 €, mais ce n'est pas négligeable. Comme je le disais tout à l'heure, toutes ces taxes doivent être surveillées, travaillées, d'autant qu'elles ont un rôle de visuel pour la Ville qui est important. Au niveau des publicités, il y a la nationale 20, c'était l'exemple, le mauvais exemple.

La Ville des Ulis a été de tout temps assez prudente là-dessus au niveau du développement anarchique parce qu'il y avait un développement anarchique des panneaux, il y a eu des campagnes pour retirer les panneaux sauvages et cela va dans le sens du bienfait de l'impôt. L'impôt est bien fait parce qu'il limite ou il fait payer les enseignes trop brillantes, trop défigurantes pour la Ville des Ulis. Il y a un rôle pédagogique-financier pour limiter ou inciter les entreprises à avoir des affichages plus compatibles avec l'environnement. On actualise les tarifs dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, on ne peut pas faire plus, et on décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 tels qu'ils nous sont indiqués dans le document.

Monsieur le Maire : Rien à rajouter. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 13

Délibération relative à l'actualisation de la taxe de séjour 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cette fois-ci, nous actualisons la taxe de séjour.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Pour la taxe de séjour, je vais être aussi très bref. Elle est aussi encadrée, sur la Ville des Ulis nous avons deux établissements exonérés de la taxe de séjour : un Formule 1 qui est devenu en gros un hôtel social et Residulis qui a aussi un caractère social donc on ne met pas de taxe de séjour.

Il faut quand même savoir que sur cette taxe de séjour, si je prends un des hôtels que nous avons sur la ville, l'hôtel Mercure par exemple, sur 5,43 € la Ville des Ulis a 1,67 €, c'est une taxe dont nous ne sommes pas les premiers bénéficiaires, par contre Île-de-France Mobilités a 3,34 €. C'est une taxe où chacun vient aussi grignoter. Vous voyez que les recettes de poche sont faites pour les communes, mais on en veut aussi pour le département, la région, Île-de-France mobilités. Ce sont des impôts tout à fait justifiés, on peut tout justifier d'ailleurs, mais c'est pour favoriser les transports, la mobilité et aussi les équipements publics. D'ailleurs sur la Ville des Ulis, on avait à un moment institué la taxe sur les espaces urbains que seule la Ville des Ulis payait et qui n'était pas applicable sur les communes mères de Bures et Orsay, mais uniquement sur le secteur des Ulis parce qu'on disait que là-bas il y avait des espaces verts, donc que l'on allait payer sur les espaces verts. Et quand vous étiez aussi bien aux Bergères qu'au Jardin des Lys vous aviez la même taxe puisque vous aviez tous les espaces verts. Par contre, si vous habitiez au Montjay, vous n'aviez pas de taxe sur les espaces verts parce que voilà. C'est pour cela que les taxes sont toujours justifiées et celle-là est autant justifiée que les autres.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous les documents, etc.

Monsieur le Maire : Des questions ou observations ? Je n'en vois pas donc je soumetts aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 14

Délibération relative à la taxe d'aménagement (TAM) 2025

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Et nous concluons avec la taxe d'aménagement, Cher Gilbert.

Monsieur Gilbert PIANTONI : La taxe d'aménagement est une taxe qui existe depuis de nombreuses années. Elle a pour but de contribuer à l'effort d'équipement de la Ville c'est-à-dire que lorsque vous faites une construction, automatiquement vous allez avoir l'utilisation de la voirie ou la création d'une nouvelle voirie éventuellement, les exutoires d'eaux usées, différents documents et aménagements. C'est pour cela qu'il y a une taxe d'aménagement qui est due par les bénéficiaires de permis de construire et dont les versements étaient étalés dans le temps. Il y a tant lors du permis de construire et après lors des travaux jusqu'à la DAT, la déclaration d'achèvement des travaux.

La révision porte sur Courtabœuf parce que ce n'était pas le même système sur Courtabœuf que pour le centre-ville. Ceci étant, ce n'est pas du tout la même utilité sociale. Sur le centre-ville nous ne l'avons pas modifiée et nous avons mis Courtabœuf au tarif possible actuellement. Cela concerne uniquement Courtabœuf, cela ne concerne pas l'opération Courdimanche, par exemple.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup, Gilbert.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 15

Délibération relative au procès-verbal de transfert de l'assainissement (avenant n°1)

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Nous avons un avenant au procès-verbal de transfert de l'assainissement, cher Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, il s'agit effectivement d'un avenant au procès-verbal de transfert de l'assainissement. Vous vous en souvenez tous, nous avons voté ce procès-verbal au Conseil municipal du 19 novembre 2020. Pourquoi faire cet avenant aujourd'hui ? À l'époque, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais l'évaluation de ce qui avait été transféré comme assainissement à la CPS, c'était en gros les anciens réseaux avant 1989 et les travaux réalisés depuis, année par année entre 1990 et 2019. Là, il vous est proposé une autre façon de faire en ayant tout ce qui a été transféré répertorié par le numéro d'inventaire, autrement dit tel bien correspond à tel inventaire qui a été payé de telle façon donc identification de ce qui a été transféré par le numéro d'inventaire.

Considérant que l'annexe proposée actualise la liste des biens mis à disposition à titre gratuit, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant n°1 et d'autoriser le Maire et son représentant à signer cet avenant au procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement au profit de la communauté d'agglomération Paris-Saclay. Il s'agit effectivement de lister tout ce qui a été transféré dans le cadre des compétences de l'agglomération.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Systèmes et Technologies de l'Information

Question n° 16

Approbation de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

Rapporteur : Medhi IDOUHAMD

Monsieur le Maire : Monsieur IDOUHAMD.

Monsieur Medhi IDOUHAMD : Bonsoir tout le monde, ce soir je vais vous parler de la PSSI, Politique de Sécurité des Systèmes d'Information. Pour faire face aux risques liés au numérique, la municipalité a pris l'initiative de se doter d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information dite PSSI. Qu'est-ce qu'une PSSI ? La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information est un document qui définit des orientations, des objectifs et des règles de sécurité à appliquer pour protéger le système d'information d'une entité, à savoir ici la mairie des Ullis. La PSSI s'appuie sur celle fixée par l'État et sur les recommandations promulguées par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, l'ANSSI, et la Commission Nationale Informatique et Libertés, la CNIL. Elle complète également le Règlement Général de Protection Des Données, le RGPD dont nous avons parlé il y a quelques années.

Pour information, l'ANSSI est l'autorité nationale en matière de sécurité et sa mission est de prévenir les risques liés à la cybersécurité. La CNIL est une autorité administrative indépendante qui a pour but de veiller à la protection des données des usagers du numérique.

La PSSI est un document de 19 pages qui sera révisé dans trois ans et qui fera l'objet d'une nouvelle délibération. Pourquoi une PSSI ? Vous allez me dire qu'une mairie comme d'autres établissements publics peuvent faire l'objet d'attaques informatiques. Par exemple en 2019, nous avons subi une attaque, un cryptovirus qui crypte les données et nous avons mis quatre mois pour... comment dire...

Monsieur le Maire : Remettre en route le service.

Monsieur Medhi IDOUHAMD : Remettre en route la machine, pardon. Il y a d'autres virus, peu importe. Mais aussi cela permet de faire face à d'autres événements externes comme des incendies, des dégâts des eaux qui auraient pour conséquence la perte de données et des interruptions majeures à des services à la population. Pour ces raisons, il est donc important d'élaborer une PSSI rédigée par notre directeur informatique. Pour être plus concret, je vais vous donner des actions qui ont été mises en place :

- Le plan de sécurisation du système d'information avec accompagnement de l'ANSSI sur 260 points de vigilance qui a été fait sur 18 mois.
- La sécurisation de notre annuaire de la plate-forme Office 365.
- La refonte et modernisation de notre infrastructure de sauvegarde.
- La double authentification obligatoire pour les accès distants au SI. Grâce au télétravail, on utilise ce que l'on appelle un VPN, *Virtual Private Network*, qui est un tunnel sécurisé. Notre réseau est privé et comme il n'est pas ouvert au public, il y a des systèmes de sécurité pour pouvoir travailler à distance.
- Et bien sûr, la refonte et sécurisation du réseau informatique de la Ville.

Je vais citer quelques projets à venir :

- le chiffrement de l'ensemble des PC portables pour les protéger en cas de vol, perte de l'équipement.
- le changement de l'antivirus avec cellule de veille, réponse aux incidents externalisés.
- la refonte de la modernisation de notre pare-feu qui protège le réseau informatique.

Ces mesures n'ont pas d'impact direct sur les usages citoyens, en revanche elles contribuent à renforcer la sécurité des données que les usagers nous confient en lien avec le RGPD et améliorent la disponibilité de notre service en ligne comme Ullis+. La PSSI est un document-cadre qui doit piloter l'ensemble de ces démarches et il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le

projet de délibération suivant et d'approuver la PSSI tel que définie en annexe de la présente délibération. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Un grand merci, cher Medhi. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Développement social et urbain

Question n° 17

Signature de la seconde génération du Contrat de ville intitulé "Engagement Quartiers 2030" conclu pour la période 2024-2030

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Chère Annick, le Contrat de ville.

Madame Annick LE POUL : Oui, le nouveau Contrat de ville. Nous avons abordé le sujet en entrée du Conseil municipal. Cette nouvelle génération de Contrat de ville s'appelle « quartiers 2030 » puisque ce Contrat de ville ira jusqu'en 2030. Les différents états des lieux et diagnostics qui ont été menés par les villes ont montré que malgré les différentes politiques publiques engagées, certains quartiers concentrent des taux de pauvreté et de chômage supérieurs aux moyennes métropolitaines. La surreprésentation des familles monoparentales, la précarité dans l'emploi engendrant ce taux de pauvreté plus élevé ou encore le vieillissement de la population sont autant de facteurs de vulnérabilité qui exposent les habitants aux ruptures et à l'isolement. Pour autant les quartiers prioritaires sont également porteurs d'atouts comme le rappelaient les habitants lors des concertations citoyennes menées durant le deuxième semestre 2023 à l'occasion de cette élaboration. Ils sont porteurs de réussite individuelle et collective, d'engagement associatif fort, d'innovation sociale, de création d'emplois et d'expression artistique et culturelle forte.

On a tendance à montrer les quartiers toujours sous un mauvais jour alors que dans ces quartiers il y a aussi beaucoup d'atouts, beaucoup de solutions, de choses qui s'y passent et qui s'y font. Il faut aussi remettre la lumière sur tous ces points-là.

Le nouveau contrat de ville pose la question de l'égalité et de justice sociale au cœur des défis à relever pour les quartiers prioritaires. Ainsi, la mobilisation de toutes les politiques publiques de droit commun et spécifiques à la politique de la ville est l'enjeu central de ce Contrat de ville garant de cohésion sociale et de davantage d'inclusion et d'égalité à destination des habitants du QPV. Je ne vais pas vous faire un long discours sur les 160 pages que représente ce Contrat de ville, et je remercie encore les services de la Ville et de l'agglomération pour ce travail colossal. C'était important, il y a beaucoup d'ambition dans ce Contrat de ville. Je vous engage, pour ceux qui ne l'ont pas lu, à essayer de regarder, de piocher parce qu'il y a plusieurs clés d'entrée dans ce Contrat de ville. Il est aussi porteur d'ambitions et de constats. C'est déjà un Contrat de ville unique parce qu'il inclut la GUSP désormais et en annexe aussi les conventions d'ATFPB qui n'étaient pas incluses vraiment dans le Contrat de ville jusqu'à présent. Nous avons des ambitions au niveau de la Ville, il s'agit déjà de mobiliser le droit commun, je viens de le dire, c'est un enjeu fondamental, la politique

de la ville ne devant intervenir qu'en supplément et non en lieu et place du droit commun. Il faut vraiment que l'on aille chercher tous les financements possibles parce que l'on sait bien que le nerf de la guerre ce sont les financements, si on veut obtenir des résultats à toutes les politiques que l'on veut mettre en place.

Nous avons également une deuxième ambition, c'est d'obtenir que l'éducation prioritaire corresponde à la géographie des QPV. Aujourd'hui nous sommes en décalage parce qu'avec cette nouvelle géographie prioritaire des QPV, on a quatre quartiers entrants, mais on n'a pas la géographie prioritaire de l'Éducation nationale qui est en phase. C'est vraiment aussi un enjeu pour nous dans les mois et les années à venir d'obtenir cette correspondance, cette mise en adéquation.

Comme je vous l'ai dit, il y a plusieurs enjeux : mobilisation du droit commun, cette nouvelle géographie prioritaire dont je viens de parler, renforcer également la participation citoyenne. On l'a vu pendant ce deuxième semestre, il y a vraiment eu une participation citoyenne forte, c'est quelque chose qu'il faut que l'on fasse perdurer.

La méthodologie. Depuis un peu plus d'un an il y a eu l'évaluation, ensuite un diagnostic partagé avec les habitants avec un vrai travail collaboratif puisqu'il y a eu plus de 300 questionnaires auxquels les habitants ont répondu, il y a eu des entretiens individuels et collectifs, une consultation citoyenne le 26 septembre 2023. Tout cela a permis de faire remonter les attentes des habitants, les besoins si tant est qu'il y avait des choses à se faire repréciser. Quelquefois les attentes des habitants ne sont pas forcément celles que l'on peut imaginer. Après il y a eu la rédaction de ce gros document et une signature que nous espérons le 8 juillet à venir.

Je ne vais pas vous faire le topo sur l'agglomération parce que ça prendrait beaucoup trop de temps, mais pour Les Ulis nous avons désormais deux QPV, un à l'est et l'autre à l'ouest, ce qui représente 36 % de la population ulissienne. Si on ajoute les zones de fragilité, on en a parlé tout à l'heure, ce sont des zones qui n'ont pas pu rentrer en QPV parce qu'elles n'avaient pas la taille ou pas forcément les bons critères, ce sont les Bathes, les Hautes-Bergères et Appart-City, Résidis maintenant, on arrive à 52 % de la population ulissienne dans cette géographie prioritaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons 9 100 habitants en QPV et si on ajoute les zones de fragilité, cela fait 3700 habitants de plus, ce qui fait que l'on est à 12 800 habitants donc 52 % des Ulissiens.

Quelques informations, le quartier ouest représente 5 900 habitants et 23 % de la population ulissienne. Et si on regarde le revenu médian annuel disponible pour les habitants du quartier ouest, il est de 15 620 € alors qu'au niveau de la CPS, il est de 27 650 €. C'est vrai que dans la CPS, nous avons des villes avec des revenus au-dessus de la moyenne. Le quartier Est représente 3 200 habitants, 13 % de la population ulissienne, nous n'avons pas les revenus médians parce qu'ils n'étaient pas encore disponibles au niveau de l'INSEE. Par contre on a 8 % des demandeurs d'emploi qui sont des chômeurs de longue durée dans ce quartier qui est quand même aussi assez important. Si on prend les engagements des signataires, sont signataires bien évidemment les villes concernées donc désormais nous avons Les Ulis, Massy, Longjumeau et Chilly-Mazarin, les agglomérations et bien évidemment l'État et tous les partenaires signataires comme la CAF, les bailleurs. Je vous ferai grâce de tous ses engagements.

Par contre, ceux de l'agglomération sont importants parce que c'est normalement un financeur important au même titre que l'État. L'agglomération s'engage à :

- Mobiliser les politiques communautaires de droit commun, j'en parlais tout à l'heure.
- L'animation, le suivi et le pilotage en lien avec les communes de ce contrat de ville ;

- Des outils d'observation, de suivi et d'évaluation parce qu'il est important que l'on puisse suivre, cela n'a pas été le cas dans les précédents parce que cela a duré huit ans, il n'y a pas eu forcément d'outils d'observation et de suivi mis en place et c'est bien dommageable, cela ne nous permet pas de voir quelle progression il y a dans les politiques publiques que l'on met en place. Il faut vraiment qu'il y ait ce suivi pour pouvoir mesurer les investissements qui sont faits à tous les niveaux.

- La mise en place d'une conférence intercommunale du logement, une CIL, pour définir ce cadre commun concernant les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux, même si bien sûr il y a eu une nouvelle législation. D'ailleurs cette politique est fondamentale aussi parce que nous avons tendance depuis toujours à regrouper les personnes dans la plus grande précarité aux mêmes endroits donc ce n'est pas étonnant que l'on se retrouve avec des îlots en plus grande précarité qu'ailleurs. Je pense qu'il est important de mettre en place cette CIL. Même si la nouvelle législation dit que les habitants du premier décile, ceux qui ont le moins de revenus, ne doivent pas aller habiter dans les QPV, ne peuvent plus aller habiter dans les QPV, cela peut être une bonne chose effectivement de ne pas mettre les personnes les plus en difficulté au même endroit, mais concrètement, comment est-ce que ces habitants qui ont peu de revenus vont pouvoir trouver un logement ailleurs dans des endroits où c'est plus cher ? C'est vraiment la quadrature du cercle qu'il va falloir résoudre entre la législation et la réalité du terrain.

Ensuite, on en a parlé tout à l'heure puisque cela a été le motif de votre échange au Conseil communautaire hier, c'est le pacte financier et fiscal pour lequel l'agglomération s'engage à financer les actions des villes. Bien évidemment, les propositions sont en augmentation par rapport au précédent Contrat de ville, mais effectivement il n'est pas à la hauteur des nouveaux enjeux et correspond juste à l'évolution des habitants, mais pas aux nouveaux enjeux qui se font jour. Je pense qu'effectivement c'est encore un vrai sujet sur la table sachant que les zones de fragilité ne sont pas du tout financées dans ce cadre. Comme je vous l'ai dit, cela représente 3 700 habitants sur la Ville ce qui n'est pas négligeable pour notre cas.

Ensuite les engagements des villes, je ne vais peut-être pas tous vous les détailler parce que ce serait un peu long, mais en gros il s'agit d'œuvrer aux côtés de la CPS pour la mise en œuvre de ce Contrat de ville. Je dirais même que le pilotage c'est l'agglomération avec les villes, mais je pense que les villes ont connaissance de leur patrimoine, de leurs habitants et c'est important qu'il y ait ce vrai travail. On s'engage aussi à désigner un référent politique de la ville, mais c'est le cas chez nous, à faciliter l'implication des services municipaux, mais là je pense que ça fonctionne aussi, il y a toute la démarche GUSP qui est à poursuivre puisque c'est déjà le cas, nous en avons déjà une sur la Ville. Bien évidemment, nous nous engageons à cofinancer la mise en œuvre du PRE, du CLAS, à soutenir les associations locales et bien sûr à renouveler et animer le Conseil citoyen. Les Conseils citoyens avaient été mis en place en 2015, il y a des villes qui l'ont mis en place et cela n'a jamais fonctionné, d'autres qui fonctionnent avec des habitants sans que ce soit structuré en Conseil citoyen. Chez nous cela a été mis en place à l'époque, le Conseil citoyen ulissien fonctionne plutôt bien, nous avons une dizaine de personnes motrices dans ce Conseil citoyen avec quelques figures emblématiques, je ne vais pas les nommer parce que je ne voudrais pas froisser ceux que je ne peux pas nommer, mais nous avons quand même quelques têtes de proue qui font que cela fonctionne plutôt bien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'idée est de renouveler ce Conseil citoyen en incluant les habitants des quartiers concernés.

Dans ce Contrat de ville, il y a des axes transversaux communs à toutes les villes et des axes par ville. Pour faire court, je vais juste vous donner les titres et après si vous avez des questions, nous pourrions rentrer dans le détail. Dans les axes transversaux communs, il y a :

- Agir sur l'emploi, une chance pour tous donc de mobiliser encore le droit commun, on l'a mis un peu partout et je pense que cela met l'accent dessus, c'est sur l'insertion, l'entrepreneuriat, l'évaluation du Contrat de ville bien évidemment
- Garantir l'émancipation pour tous : éducation, accès au droit, santé. L'inclusion numérique fait partie de cela, n'est-ce pas Medhi, nous venons d'en parler.
- S'appuyer sur la transition écologique pour un cadre de vie amélioré. Là, on sait très bien qu'il y a beaucoup à faire dans l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. On avance quand même sur le sujet puisque l'on a beaucoup de réhabilitations qui ont démarré ou qui sont dans les starting-blocks, mais il y a encore de gros chantiers sur le sujet et cela n'avance pas forcément aussi vite qu'on le souhaiterait, mais il y a pas mal de choses qui arrivent.
- Assurer la cohésion sociale et la tranquillité publique, bien sûr avec le volet prévention de la délinquance.

Ensuite pour la Ville des Ulis, chaque ville ayant décliné ses propres priorités, nous avons défini trois priorités. Ce n'est pas pour autant que l'on élimine les autres, mais c'est sur celles-ci que nous allons mettre plus l'accent que sur d'autres : l'émancipation à travers l'éducation et l'accompagnement à la parentalité ; la transition écologique et le cadre de vie ; garantir des soins de qualité pour tous.

Si on veut rentrer un peu plus dans le détail puisque cela concerne Les Ulis.

Dans l'éducation et l'accompagnement à la parentalité on a : favoriser l'accueil de la petite enfance, mettre en œuvre le programme de réussite éducative et obtenir le label éducation et cité éducative pour fédérer tous les acteurs bien sûr avec les financements en regard parce qu'il est évident que sans ces financements, on ne peut pas faire grand-chose. Il y a aussi l'accompagnement au bon usage du numérique, je ne vais pas revenir dessus parce que Medhi nous en a parlé. Favoriser la coéducation et valoriser et accompagner la parentalité, c'est un sujet important. On trouve le sujet de la parentalité dans tous les domaines, n'est-ce pas Marthe ? Maintenant il s'agit d'arriver à ce que l'on appuie sur le sujet parce que l'on en a un peu marre d'entendre tout le temps parler des parents pas motivés, dans les quartiers on entend toujours parler des parents qui ne jouent pas leur rôle...

Monsieur le Maire : Surtout des mères, d'ailleurs.

Madame Annick LE POUL : Voilà, donc je pense qu'il faut arrêter avec ça. On a plein d'exemples qui montrent que dans la parentalité, il y a plein de choses qui se font dans ce domaine dans tous nos quartiers. C'est un sujet qu'il faut mettre en valeur. Je ne sais plus quand est le forum sur la parentalité, Marthe, tu vas peut-être nous le dire tout à l'heure, mais je pense qu'il est important aussi de mettre en lumière tout ce que l'on fait sur ce sujet. Je vais peut-être passer au sujet suivant parce qu'il y a beaucoup de choses.

Je vais passer au sujet de la transition écologique et cadre de vie. Là aussi, il y a plusieurs enjeux, assurer la propreté et la qualité des espaces communs, c'est un véritable enjeu et un défi permanent parce que l'on a beau, je pense, faire le maximum sur le sujet, on a un peu de mal quand même à ce que ce soit une réalité au quotidien dans nos rues et nos quartiers. Je pense qu'il faut que l'on appuie sur ce sujet et que l'on ait un vrai travail de communication avec les habitants parce que ce n'est pas possible de retrouver dès lundi matin, des jours d'encombrants... c'est un peu compliqué. Et finalement quand on discute avec les habitants, ce n'est pas ce qu'ils attendent de leur ville, on a

tous à y mettre du nôtre pour que ce soit une réalité. Nous allons voir la faisabilité d'externaliser les locaux d'ordures ménagères, il y a des sujets comme ça qui sont en train d'être mis en œuvre. Accompagner la transition écologique et sociale, bien évidemment, on a déjà commencé avec tout ce qui est mobilité durable et douce avec la végétalisation des résidences, les jardins partagés, forêts gourmandes, la végétalisation des cours d'école, tout cela pour lutter aussi contre les îlots de chaleur. Et bien sûr améliorer le cadre de vie des habitants, on vient d'en parler, assurer les opérations de dératisation parce que beaucoup d'habitants se plaignent des rats qui sont un peu partout. On n'éradiquera pas les rats, c'est une évidence parce que l'on est en ville et que de toute façon, il y en aura toujours, mais quand ils pullulent un peu trop, ce n'est pas non plus acceptable. Il faudra des opérations de dératisation coordonnées, peut-être avec de nouvelles méthodes qui sont en train de voir le jour. Il y a aussi le sujet des pigeonniers, plein de sujets qui sont en train d'être travaillés pour améliorer ce cadre de vie. Améliorer la qualité du bâti, j'en ai touché deux mots par les projets de réhabilitation dans les parcs sociaux et privés parce qu'il n'y a pas que dans les parcs sociaux, il faut aussi que l'on puisse aider et accompagner les réhabilitations des copropriétés. Si on n'y prend pas garde, on peut se retrouver dans quelques années à avoir des copropriétés complètement dégradées et ce n'est pas du tout ce que l'on veut, il faut que l'on puisse aider aussi les copropriétaires à mettre en œuvre les réhabilitations, les aider sur l'accompagnement qu'ils peuvent trouver auprès des dispositifs étatiques, les accompagner aussi par rapport à la rénovation énergétique de leur patrimoine, bien évidemment.

Ensuite le dernier volet, garantir des soins de qualité pour tous. Bien sûr, promouvoir les enjeux de la santé publique, travailler sur une alimentation saine et accessible parce que tout le monde a le droit à une alimentation saine et accessible. Ce sont aussi les enjeux par exemple de tout ce que l'on met en œuvre dans nos cantines scolaires par exemple. Lutter contre la précarité alimentaire qui grandit, agir contre le gaspillage alimentaire parce que malheureusement il y a du gaspillage. Il y a plein de sujets sur la table. Il y a également la pratique sportive, faciliter et inciter à la pratique sportive, je crois que là nous sommes quand même assez bien pourvus sur la Ville dans ce domaine, mais il faut aussi rembourser la pratique du sport santé qui n'est peut-être pas encore à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre. C'est aussi sur les rails, mais il faut que l'on appuie. Favoriser l'inclusion, il y a là aussi des choses à faire sur l'accueil des personnes aux besoins spécifiques, n'est-ce pas Gabriel ? Il y a des choses qui sont mises en place et qu'il faut que l'on continue, Cinéma différence, les accueils adaptés au CMS, la mise en place de Méopa, tous ces sujets. Et bien sûr il y a les enjeux du bien-être, la santé mentale, même si c'était déjà un sujet existant avant, je pense que depuis 2020 et à cause du Covid, cela a mis en lumière un certain nombre de problèmes, cela a accentué les problèmes et là aussi la santé mentale est quelque chose qu'il faut vraiment travailler, et principalement aussi en direction des jeunes qui ont beaucoup souffert de cette période.

Et pour finir, faciliter l'accès aux soins. Effectivement sur la Ville nous avons un centre de santé municipal, je pense qu'il faut le valoriser. Il fonctionne, il tourne, on voudrait même faire plus, mais nous avons des contraintes. Nous allons continuer à ce qu'il y ait des actions de prévention comme c'est déjà le cas dans les établissements scolaires pour le dentaire, les dépistages organisés pour les différents types de cancer. Je pense que c'est important aussi que les habitants puissent avoir accès facilement à tout cela. Et favoriser le bien vieillir, mais Emilia est sur le sujet. Nous avons une population encore très jeune aux Ulis, mais une population qui vieillit donc effectivement c'est un sujet sur lequel l'équipe du service des aînés, du service centre de santé avec Emilia travaille.

Voilà pour tous les axes développés. Si vous voulez un peu plus de détails, soit je répondrai à des questions après, soit vous pouvez vous référer au fameux guide de 160 pages du Contrat de ville. Pour terminer, nous avons la GUSP, il y a deux grands objectifs dans cette GUSP, je ne vais pas tous vous les citer parce que l'on en a déjà dit quelques-uns tout à l'heure. Il y a également le fait de lutter contre les comportements incivils, on rejoint ce que je disais tout à l'heure par rapport au cadre de vie...

Monsieur le Maire : Est-ce que tu peux décliner GUSP ?

Madame Annick LE POUL : C'est la Gestion Urbaine Sociale et de Proximité. Excusez-moi, désolée, les sigles ce n'est pas toujours... Améliorer le stationnement qui est un vrai sujet sur notre ville, on commence, enfin ce n'est pas que l'on commence, on a déjà réfléchi au sujet, n'est-ce pas Monsieur BOURARDA ? Cela passe par une bonne gestion des parkings, le fait de travailler avec les bailleurs sur le sujet pour pouvoir faire rentrer plus de voitures dans les parkings parce que dans certaines résidences, on n'a pas un taux d'occupation à la hauteur de ce que ça devrait être. Il y a quelques résidences où on est à environ 80 % de taux d'occupation, mais ce n'est pas le cas partout. Le sujet est aussi sur la table en ce moment, c'est un vrai enjeu. Améliorer le cadre de vie, la qualité du bâti, sécuriser les espaces publics. Ce sont en gros, les grands enjeux de la GUSP et je ne vais pas décliner plus que ça.

Derrière cela, il y a bien sûr des enjeux éducatifs, de citoyenneté et financiers. On l'a abordé tout à l'heure par rapport à la CPS, jusqu'à présent la CPS en termes de fonctionnement avait une enveloppe de 500 000 € dont nous touchions 208 000 € par an. L'enveloppe est passée à un peu moins de 700 000 €, ce qui ne correspond pas forcément à nos attentes, c'est ce que l'on disait tout à l'heure, c'est une enveloppe qui est à rediscuter. On a aussi l'enveloppe de l'État, c'est quand même le plus gros morceau et pour nous cela devrait être plus 8 % alors que nous avons plus 58 ou 60 % en gros d'habitants en plus. Donc l'augmentation de 8 % ne correspond pas à l'évolution. Bien évidemment, quand on voit l'enveloppe globale au niveau national, on ne s'attend pas à avoir 30 ou 40 % pour Les Ulis, mais 8 % c'est quand même très peu pour rapport à nos attentes. Plus de 8 % ?

Monsieur le Maire : Tu veux parler de l'agglomération ?

Madame Annick LE POUL : Non, de l'Etat.

Monsieur le Maire : L'État, c'est 8 %, pardon.

Madame Annick LE POUL : Là c'était l'État, donc là aussi ça va être compliqué d'obtenir plus, mais je pense qu'il faut que l'on soit peut-être là aussi à l'offensive sachant qu'il n'y a pas de budget alloué aux zones de fragilité, ce qui représente pour nous comme je vous le disais tout à l'heure 3 700 habitants parce que l'on peut affecter 2,5 % de l'enveloppe globale aux zones de fragilité, mais c'est pris sur l'enveloppe globale, donc ce n'est pas du plus, c'est à prendre à l'intérieur. Cela veut dire que ça ne nous fait rien de plus. Donc là encore, il faut voir comment on peut ajuster ça, mais au niveau de l'État, c'est ce qui est prévu.

Je vous ai fait un tour d'horizon très rapide, mais j'ai peut-être déjà été trop longue. Le début du contrat c'est 2024. La TFPB, ce sera 2025 pour le quartier est qui est rentré au 1^{er} janvier 2004. Monsieur le Maire, vous devriez signer ce Contrat de ville le 8 juillet, nous devrions faire un bilan intermédiaire en 2027 et la fin de ce contrat est 2030. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. Cette présentation complète traduit bien les mois et les heures de travail qui ont été passés par toi-même, les services, les représentants des autres villes ainsi que de

l'agglomération. Madame M'HENNI avait levé la main, mais je suppose qu'il y aura peut-être d'autres questions, et Monsieur LAUMOSNE bien sûr.

Madame Délila M'HENNI : Merci, je vais effectivement intervenir. Merci Annick pour ta présentation qui a été assez complète. Néanmoins quand j'entends « saisir le droit commun », je ne suis pas quelqu'un de pessimiste à la base, mais à un moment il faut aussi se poser les bonnes questions. Quand je dis qu'il faut se poser les bonnes questions, c'est que l'État met effectivement en place des politiques et à mon sens aujourd'hui plus les politiques sont mises en place, moins ça correspond à la réalité, aux difficultés des personnes les plus éloignées de l'emploi, les personnes les plus fragiles et les personnes rencontrant de grandes problématiques. Le droit commun sur la Ville des Ulis, mais aussi sur l'agglomération, on a énormément d'acteurs impliqués pour les jeunes, les moins jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes fragiles au niveau de la santé, mais cela ne suffit plus, la vérité, la réalité est là. Du coup il faut que l'on tienne compte de la réalité, et quand je dis cela c'est vous, c'est nous, tout le monde, mais ce sont aussi les politiques.

Je vais vous donner un exemple, je ne me suis pas exprimée hier au Conseil communautaire parce que j'y siége avec Monsieur CASSAN et les élus. Contrat de ville Quartiers 2030, c'est parfait, mais quand je vois que sur l'agglomération sur les Quartiers 2030 on nous a baissé l'enveloppe budgétaire et qu'à côté, je constate que l'on ne cesse de construire des campus... Il en faut pour tout le monde, je ne suis pas contre les scientifiques ou les chercheurs, pour ceux qui œuvrent à développer de l'intelligence artificielle, mais à un moment je me pose aussi cette question, que fait-on pour ces jeunes-là ? Est-ce que l'agglomération qui représente les 27 communes s'est demandé pourquoi on ne créerait pas un centre de formation qui permettrait aux jeunes, aux moins jeunes, en tout cas à tous ceux qui sont en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle, de pouvoir s'orienter et de permettre qu'on les accompagne vers un métier durable ? Il n'existe pas de centre de formation donc les jeunes ou les moins jeunes qui n'ont pas de véhicule, qui ont un problème de mobilité... Aujourd'hui la mobilité, Clovis le sait, est une contrainte qui fait partie des trois contraintes prioritaires : il y a les familles monoparentales, la mobilité et le logement. On va demander à ces jeunes qui ne sont pas véhiculés, qui ne savent pas forcément se déplacer, mais je pense aussi à toutes les personnes qui rencontrent des freins linguistiques, d'aller sur Évry, d'aller à Lardy qui est un peu rural pour se former. Je pose la question, je souhaiterais que Monsieur CASSAN puisse poser la question : pourquoi est-ce que l'on ne créerait pas un centre de formation pour tous ces jeunes, pour toutes les personnes en recherche d'emploi ?

La deuxième chose, c'est que je trouve que c'est quand même un peu utopique parce que Quartiers 2030, l'objectif et l'ambition sont de dire que l'on donne la chance à tout le monde, mais la réalité et je le vois tous les jours et je l'ai encore vue ce matin parce que j'ai reçu un mail, c'est qu'on ne donne pas la chance à tout le monde. On donne la chance aux gens qui sont diplômés. On va donner la chance aux gens parce que dans leur cellule familiale ils ont un réseau car les parents travaillent, ont un réseau amical et familial qui peut permettre à un jeune qui recherche un stage d'être « pistonné » même si je n'aime pas ce mot. Mais pour tous les jeunes qui n'ont pas dans le cercle familial des gens connus, des gens qui bossent, des gens qui ont un réseau assez important, je l'ai encore vu ce matin c'est le parcours du combattant pour qu'ils trouvent un stage, une alternance ou ne serait-ce qu'un CDD. Je veux bien être enthousiaste, croire que l'on va donner sa chance à tout le monde, mais dans la vraie vie on est hors sol, ce n'est pas vrai. C'est un peu un coup de colère, ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire : Merci, Madame M'HENNI. Monsieur LAUMOSNE.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord je voudrais me joindre à Madame M'HENNI quand elle voulait saluer le travail qui a été fourni par Madame LE POUL, mais aussi par tous les agents qui ont travaillé depuis des mois à ce renouvellement de Contrat de ville. Quand on lit toutes les pages du Contrat de ville, on se rend compte qu'il est à la fois ambitieux et réaliste, et c'est cela qui est bien, je trouve. Je voulais saluer le travail parce que c'est nécessaire car dans les quartiers où des habitants peuvent cumuler des difficultés, c'est aussi la force du service public de pouvoir développer ce genre de dispositif et faire que les mots de justice sociale et d'équité que l'on entend trop peu souvent en ce moment, ne restent pas seulement des valeurs proclamées, mais bien des axes d'émancipation des habitants.

On en a déjà parlé au sein de cette enceinte ce soir, mais au sein du Conseil d'agglomération hier, nous avons parlé de ces questions et Rafika REZGUI, maire de Chilly-Mazarin l'a dit bien mieux que moi : je ne sais pas si on peut totalement se satisfaire des dispositifs de nouveaux quartiers prioritaires de la ville qui se déploient aujourd'hui sur le territoire. Certes c'est une opportunité pour accompagner de plus en plus d'habitants, par exemple on a un quartier en plus sur Les Ulis, il y en a à plus aussi à Chilly-Mazarin, mais cela veut dire aussi que la précarité progresse et que l'État, quelque part, a failli à sa tâche.

Sur ce que vient de dire Délila avant de vous donner le sens premier de mon propos, la politique sociale c'est aussi le droit commun, je suis d'accord avec toi, Délila. Et quand il s'agit de donner sa chance à certains, mais pas à tous, je voudrais vous faire témoignage de la politique départementale sociale parce que vous savez que le social, c'est l'État, mais c'est aussi le département. Quand il s'agit de donner sa chance à tous, on a un dispositif qui existe de longue date maintenant dans le département qui s'appelle l'École de la 2e chance qui justement voulait donner sa chance à un certain nombre de personnes qui n'en ont pas eu jusqu'à présent. Les temps sont durs et les subventions de l'École de la 2e chance ont failli être sabrées. Il a fallu que l'on se batte au sein du département et auprès des élus du département pour avoir une subvention qui ne soit pas baissée à zéro, ce qui était relativement historique depuis la création de l'École de la 2e chance et cela veut bien dire qu'il y a un problème de politique sociale, y compris au sein de notre département.

Il y a une réforme du FSL, fonds de solidarité logement, Nathalie, qui va être mise en place a priori à l'échelle du département l'année prochaine et qui pourrait remettre en cause un certain nombre de droits communs auxquels recourent nos habitants et qui leur permettent tout simplement de payer leur loyer. Quand on sait que le loyer c'est 80 % des aides que l'on passe en commission du CCS, que c'est un tiers à 50 %, voire plus de 50 %, du budget de certains ménages, il y a quand même des choses à dire de ce côté-là.

Le sens premier de mon intervention était pour parler du Contrat de ville. Ce que j'aime bien dans le Contrat de ville, c'est le mot « contrat », c'est le fait que mine de rien cela nous engage, cela donne un cap. Donner un cap quand le cadre général s'obscurcit autour de nous, je crois que c'est essentiel. Nous ne sommes pas une ville qui vit hors de son temps et les temps s'obscurcissent, il devient de plus en plus sombre, on voit la misère augmenter sur notre ville et les perspectives ne sont pas bonnes du tout. Le problème du Contrat de ville c'est que certes, il donne un cap de politique générale, mais il n'y a pas forcément des financements garantis derrière. J'ai une crainte et j'aimerais que l'on émette un vœu ici, c'est que les financements de l'État ou de la CPS via l'État puissent être pérennisés sur les années à venir. J'ai une vraie crainte sur les politiques sociales qui pourraient être

menées à partir des prochains mois parce que l'on pourrait abandonner certains pans de la justice sociale et on sait très bien qui seront les premiers à être visés. Ce ne seront pas ceux que tu disais, Délila, ceux à qui on donne déjà un petit peu, mais ce seront ceux à qui on devrait donner pour rétablir l'équité et qui malheureusement vont faire les frais des pots cassés. Je pense qu'il faudrait que l'on puisse émettre un vœu ce soir, pas écrit, mais oral, pour que les financements aux plus précaires, aux personnes qui en ont le plus besoin, puissent persister dans des temps qui malheureusement, je ne l'espère pas et je voterai contre et je sais que l'on est plein à se battre ici, pourraient s'obscurcir dangereusement dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Sur un point qui est sans doute mineur, c'est vrai qu'en ce qui concerne par exemple les financements de la CPEP, hier soir, le Président de l'agglomération disait qu'une augmentation de 38 % est une augmentation conséquente. C'est vrai que c'est conséquent en pourcentage, mais ça se limite à l'augmentation de la population concernée, ça ne tient pas compte de la création de richesses qui se fait à travers la communauté Paris Saclay, qu'il faut faire, aider et développer, je suis tout à fait d'accord avec ça. Il devrait accompagner ces montants au moins en proportion, sans compter tous ceux qui pourraient être nécessaires.

Également, je sais que c'est compliqué parce qu'il y a un plan pluriannuel d'investissement, mais dans le contrat précédent il y avait aussi une enveloppe prévue au niveau de l'investissement, au niveau de la CPS. À ce jour, rien n'est prévu au niveau de l'investissement alors qu'il y a effectivement des choses utiles et souhaitables. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CASSINARI. Merci à vous pour ces interventions, on sait que c'est un sujet qui pour le coup mobilise beaucoup d'entre nous. Annick, tu veux ajouter quelque chose.

Madame Annick LE POUL : Juste par rapport à l'investissement, ce n'est pas officiel, c'est ce que j'ai entendu au cours des réunions de comité de pilotage, il devra être identique au précédent Contrat de ville, mais ce n'est que du verbal.

Monsieur le Maire : On se battra.

Madame Annick LE POUL : Il ne faudrait pas que ce soit identique, mais supérieur, bien évidemment.

Monsieur le Maire : C'était de mémoire, 5 millions d'euros pour la durée du Contrat de ville précédent. Donc a priori on pourrait imaginer que ce soit a minima équivalent, mais il y a plus de communes, plus d'habitants donc ça pourrait être plus. Là-dessus, je comprends que le fait que le Contrat de ville soit signé entre deux mandats différents peut évidemment avoir une incidence sur les décisions actuelles. Ceci étant, je sais, chère Annick, que l'on se battra pour avoir l'inscription dans le maximum de documents possibles des garanties d'avois de l'investissement supplémentaire. Je ne serai pas plus long, mais merci pour toutes vos interventions.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci à vous.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 18

Demande de subventions pour les actions « quartiers d'été » et « Ville Vie Vacances » prévues dans le cadre du programme de la politique de la ville pour l'année 2024

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Annick, tu gardes la parole, cette fois-ci c'est pour la demande de subvention pour Quartiers d'été et Ville Vie Vacances.

Madame Annick LE POUL : Voilà, tout à fait. Les délibérations suivantes sont des délibérations annuelles et habituelles. Il s'agit de demander des subventions les plus hautes possibles à nos financeurs pour les actions de l'année 2024. Dans l'attente de la signature du Contrat de ville dont nous venons de parler, un accord-cadre a été signé entre l'État et la CPS pour cette période transitoire depuis le 1^{er} janvier et donc jusqu'à la date de la signature qui va bientôt intervenir. Pour permettre l'engagement des moyens financiers affectés à la politique de la ville, je ne reviendrai pas non plus sur l'ambition de celle-ci puisque nous l'avons déjà largement évoquée.

Pour cette année 2024, indépendamment des porteurs de projets associatifs qui ont déposé leur propre projet, les services municipaux sollicitent nos partenaires signataires pour financer un certain nombre d'actions. Vous l'avez dans la délibération, mais nous demandons 800 000 € dans le cadre de la politique de la ville, 82 000 € dans le cadre du renouvellement de Quartiers d'été et 22 480 € dans le cadre de Ville Vie Vacances. Dans le cadre de la politique de la ville, de nombreux projets sont reconduits, le CLAS c'est-à-dire les entraides scolaires, le PRE Programme de Réussite Éducative, le dispositif Parenthèse en direction des collégiens sur la prévention des ruptures scolaires et l'accueil des élèves exclus, mais aussi des projets du Service Jeunesse et du Service Égalité Prévention citoyenne. Par exemple, on peut parler du projet Jeun'arts en direction des élèves de 11 à 17 ans sur l'expression artistique et l'idée aussi de faire émerger des talents et de valoriser leur production. On a un autre projet qu'est la prévention des violences intrafamiliales par l'éducation à l'égalité des genres, une éducation à l'égalité dès le plus jeune âge pour mettre en place les conditions d'une diminution durable des violences intrafamiliales sur Les Ulis. Intervention également auprès de tous les niveaux scolaires du CP à la sixième avec des supports pédagogiques différents et adaptés suivant les niveaux.

Pour Quartiers d'été, l'enveloppe de 80 000 € permet d'étoffer le plan Été mis en place sur la Ville pendant les congés scolaires qui cette année fera encore la part belle à des animations et activités au cœur du parc urbain lors du village de l'été. C'est un projet principalement porté par la Direction des Sports, piloté par la Direction des Sports, mais pas seulement.

Et dans le cadre de VVV, on a la reconduite du projet Sortir pour grandir porté par le Service Jeunesse.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires, du Conseil départemental de l'Essonne, de la CPS, de la CAF pour l'année 2024 en vue de la mise en œuvre des actions énoncées et à signer les conventions avec les partenaires financiers.

Monsieur le Maire : Merci, Annick. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 19

Octroi de subventions aux porteurs de projets pour la mise en œuvre d'actions relevant de la politique de la ville 2024

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : On poursuit, chère Annick. On octroie, cette fois, les subventions à nos partenaires.

Madame Annick LE POUL : C'est nous qui versons pour les projets associatifs, la mise en œuvre des actions relevant de la politique de la ville. Comme pour la précédente délibération, il s'agit de subventions liées au Contrat de ville et au contrat signé avec l'État pour la période transitoire pour mener à bien cette programmation de l'été. Cette fois-ci c'est la Ville qui verse les subventions aux différents porteurs de projets associatifs. Il s'agit d'un cofinancement parce que ces associations ont également demandé des subventions à l'État, au Conseil départemental de l'Essonne, à la CAF, mais également aux bailleurs des QPV qui financent des actions dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière et des 30 % que nous exigeons pour le lien social et le vivre ensemble, et nous verrons cela dans la prochaine délibération.

Je tiens à souligner que l'avis du Conseil citoyen a été sollicité le 18 juin dernier dans ce cadre. Pour VVV, il y a des critères bien précis pour les projets, cela doit concerner bien sûr les Ulisiens âgés de 12 à 18 ans, résidant dans le QPV, la mixité filles garçons. Ce sont des projets qui doivent renforcer l'éducation à la citoyenneté, la réussite scolaire, la participation à la vie de la cité dans la lignée du projet éducatif de territoire.

Pour Quartiers d'été, cela concerne les jeunes de 12 à 25 ans avec les mêmes autres critères que je viens d'énoncer. Il est donc proposé une subvention de 24 500 € dans le cadre des actions politiques de la ville et quartiers d'été ainsi que 13 100 € pour VVV.

Je ne vais pas vous citer toutes les actions, vous les avez dans la délibération, mais je vais vous en citer quelques-unes. Il y a par exemple Radio Académie avec Flymen vision, c'est un projet culturel offrant aux jeunes des sessions d'écriture, de création artistique et d'enregistrement, de production d'une œuvre collective ainsi que des ateliers d'apprentissage, prise de parole et d'animation d'une émission de radio, c'est assez intéressant. Nous avons aussi une reconduction de quelque chose qui a très bien marché l'année dernière sur la découverte et la valorisation des arts du cirque avec Terrain de cirque par le Cirque ovale avec des rencontres entre des animateurs et des professionnels, des ateliers. Cela a été très apprécié et reconduit, je crois sur l'aire foraine, de mémoire. Ensuite un autre projet porté par l'UFOLEP qui s'appelle Football amputé : c'est un projet intercommunal proposant aux élèves de CM1 et CM2 des ateliers découvertes et d'échanges autour du handisport et notamment la pratique du football amputé. Les dates de réalisation ne sont pas encore fixées, mais elles ont vocation à être réalisées entre septembre et décembre 2024. Il s'agit bien évidemment de sensibiliser au handisport et de mettre les jeunes en situation de handicap, c'est pour ça que l'on parle de Football amputé, pour favoriser le vivre ensemble et lutter contre le harcèlement parce qu'il y a quand même pas mal de choses qui se passent à ce niveau-là. Nous essayons que le vivre ensemble se fasse un peu mieux par ce genre d'opération.

Un dernier qui est porté par le COU et qui s'appelle « ça bouge des Ulis, mais ça boxe ailleurs ». C'est un stage séjour de cohésion sportive qui se déroulera du 19 au 25 août prochain à destination

de 36 jeunes du QPV qui pratiquent le COU boxe. Les matinées sont destinées aux séances de boxe anglaise et française, et les après-midis à des activités et des jeux. Cela permet aussi à ces jeunes qui n'ont pas les moyens de partir en vacances tout en pratiquant un sport pour favoriser la cohésion, l'autonomie et la confiance. Voilà un peu pour ces projets.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention municipale de 24 500 € aux partenaires locaux dans le cadre des projets de la politique de la ville et de 13 500 € dans le cadre du programme VVV pour 2024, et d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets. Les crédits sont prévus.

Monsieur le Maire : Merci Annick. Des questions, des observations ? Excuse-moi, Gabriel.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Oui, rebonsoir, je voudrais tout d'abord que l'on puisse ne pas laisser entendre ou sous-entendre que l'on peut avoir une cohérence différente selon les institutions selon lesquelles on est amené à se prononcer ou non. Sur la question du Contrat de ville, et si hier par exemple nous nous sommes abstenus au sein du Conseil d'agglomération, ce que tu sous-entendais hors micro, ce n'est pas parce que l'on était contre. On n'a pas voté contre le Contrat de ville d'ailleurs pour le coup, mais nous avons voulu manifester un mécontentement sur le fait que l'investissement au sein de l'agglomération sur ces questions de Contrat de ville n'était pas à la hauteur des exigences et des demandes que nous avons pour faire en sorte que notre territoire puisse bénéficier d'un meilleur accompagnement que ce qu'il était jusqu'à présent. Bien sûr que dans le cadre de la Ville nous votons pour, mais si nous nous sommes abstenus au sein de la Communauté d'agglomération, c'est bien pour marquer le fait que l'on n'était pas totalement satisfaits de ce que l'on a réussi à obtenir au sein du Conseil d'agglomération, donc c'est en totale cohérence que nous sommes contents d'avoir ce Contrat de ville et sur ce Contrat de ville, on peut financer les activités de cet été.

Ce que je voulais pouvoir dire sur le point présenté ici, c'est que je voulais saluer l'arrivée en force du handisport et de la sensibilisation au handicap dans le domaine du sport. Tu as parlé du Football amputé et je vous invite vraiment à aller voir un match où des personnes simuleront ou non parce qu'il y a aussi des personnes totalement concernées par la chose qui viendront faire du football avec des béquilles, avec une jambe en moins et en se déplaçant avec des béquilles, c'est assez frappant à voir. Et nous voyons que nous arrivons à contractualiser avec de nouveaux acteurs du territoire et départementaux comme le Comité départemental Handisport qui va venir deux fois sur notre ville sensibiliser au plus près des quartiers et des habitants à cette question du handisport. Je trouve qu'en cette années de Jeux Olympiques et Paralympiques, que l'on puisse aller au plus près des gens pour les sensibiliser sur cette question, c'est vraiment une des actions d'ambition dont on parlait tout à l'heure qu'il est bon de voir dans les contrats de ville et sur lesquelles on aurait toutes et tous, y compris au sein du Conseil d'agglomération, aimé avoir un petit peu plus de moyens.

Monsieur le Maire : On ne peut pas être plus clair. Bien, merci Gabriel. D'autres questions ? Il n'y en a pas.

Je sou mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 20

Programmation d'actions TFPB 2024

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : La programmation d'actions dans le cadre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, justement c'est la politique de la ville, chère Annick. Explique-nous tout cela.

Madame Annick LE POUL : Oui, c'est la dernière cette fois.

Monsieur le Maire : Pour toi.

Madame Annick LE POUL : Oui pour moi, bien sûr. Encore une délibération classique comme chaque année puisqu'il s'agit de confirmer l'exonération de 30 % de la taxe foncière qui représente environ 500 000 € pour Les Ulis dont bénéficient les bailleurs sociaux des quartiers prioritaires en politique de la ville. Pour information, le coût réel pour la collectivité n'est pas de 30 % puisque ce que l'on ne touche pas ne représente pas 30 %, mais 18 % puisqu'il y a une compensation par l'État d'une partie de cet abattement. Je parle sous le contrôle de Monsieur PARDIN qui est bien au fait de cela. En réalité, nous avons 30 % d'actions avec les bailleurs, mais cela nous coûte 18 % d'exonération. Pour Les Ulis, il s'agit des quartiers Hautes-Plaines, Daunière, Avelines, Bosquet, Fraisiers et Adoma, et les quatre bailleurs concernés sont 3F, LOGIREP, CDC HABITAT et CDC ADOMA.

L'exonération ne s'appliquera pour les nouveaux bailleurs entrants au QPV qu'à partir du 1er janvier 2025 puisque les décisions n'ont été prises qu'au 31... Oui, 1^{er} janvier 2025, je ne me suis pas trompée, tout à fait. L'exonération pour les quartiers existants au 1^{er} janvier 2024 s'applique, mais nous ne ferons cette convention qu'au 1^{er} janvier 2025 pour les résidences entrantes si nous décidons de continuer dans ce dispositif, bien évidemment, parce qu'il n'y a pas d'obligation à ce qu'on le fasse perdurer. Cette exonération s'accompagne d'actions que les bailleurs doivent mettre en place au profit de leurs locataires avec des objectifs de qualité, de cadre de vie, de cohésion et de développement social. Plus de présence de personnel, du sur-entretien, des travaux d'amélioration du cadre de vie, mais également des actions de sensibilisation, de lien social, de vivre ensemble et d'insertion. Pour rappel, ces actions ne doivent en aucun cas, et je rejoins tout ce qui a été dit sur le droit commun parce que là encore les bailleurs avaient quand même une fâcheuse tendance à mettre le droit commun dans quelque chose qui n'était pas... c'était un peu compliqué. Depuis quatre ans nous avons quand même mis un peu le holà, et cela se passe un petit peu mieux depuis lors, mais c'est une vigilance permanente sur le sujet pour toutes les actions qu'ils veulent mettre dedans. Pour ce faire, les bailleurs doivent nous fournir d'ailleurs des indicateurs mesurant les plus qu'ils mettent en œuvre dans les QPV *versus* leurs logements hors QPV. Et comme je viens de le dire, c'est un point sur lequel nous sommes extrêmement vigilants, tout comme les membres du Conseil citoyen d'ailleurs qui participent aux réunions avec les bailleurs sur le sujet. Depuis quatre ans, nous demandons aux bailleurs de consacrer *a minima* 30 % de cette enveloppe pour de véritables actions au bénéfice direct des habitants, ce qui est un peu difficile à obtenir. Et comme je l'ai précisé tout à l'heure, nous avons inscrit en dur dans la convention cette obligation d'avoir un montant supérieur à 30 % en augmentation d'ici la fin de ce Contrat de ville. Les années précédentes, nous n'avons pas réussi à obtenir de l'agglomération et des autres villes que l'on puisse inscrire cela dans les conventions annuelles, on pouvait les changer chaque année. Mais en travaillant sur le Contrat de ville nous avons réussi, nous avons fait du lobbying auprès de l'agglomération et des autres villes

pour inscrire en dur et maintenant les bailleurs n'auront plus le choix puisqu'ils vont signer les conventions, ils ne vont pas s'abstenir de les signer donc ce sera un montant supérieur à 30 %.

Et lors du dernier comité de pilotage du 22 mars présidé par Monsieur le Maire en présence des délégués, du préfet et du Conseil citoyen, nous avons réitéré nos objectifs politiques ainsi que nos obligations légales dont les bailleurs sont redevables et nous avons échangé sur leurs programmes d'actions respectifs. Je ne vais pas vous faire le détail, vous aviez les tableaux avec les conventions et toutes les actions. Et afin de nous assurer que les réalisations des actions s'effectuent bien, nous avons mis en place un suivi tout au long de l'année pour veiller à l'avancement de celles-ci sans attendre la fin de l'année pour constater des manquements. Je remercie d'ailleurs Myriam SASSI pour sa vigilance et tout le travail qu'elle a mis en place pour assurer ce suivi.

Dans le fléchage des actions spécifiques de lien social, en exemple nous avons entre autres les animations au pied d'immeubles, la participation au Village des possibles, au Plan Été, aux animations culturelles, à des actions et ateliers pour la réduction de la fracture numérique avec Habitat éthique par exemple, Monsieur IDOUHAMD, la participation à la lutte contre les nuisibles, la régulation des volatiles avec les Petits génies. Ils participent à tous ces financements.

Il y a également les chantiers d'insertion, les chantiers jeunes que l'on a réussi à mettre en place avec eux pour essayer d'améliorer et d'en faire un peu plus. Cela permet à des jeunes ulissiens d'avoir une première expérience et de pouvoir ainsi financer quelques projets. Cette année nous aurons à nouveau des sorties à la bergerie de Rambouillet et à la ferme de Longjumeau pour des familles et une nouveauté : trois journées à la mer en juillet et en août en partenariat avec 3F et CDC Habitat, ce qui permettra à 150 enfants et parents de partir au moins une journée, et nous savons combien cela peut être bénéfique.

On peut aussi parler du dispositif mis en place aux Hautes Plaines avec LOGIREP sur le sujet des punaises de lit qui est aussi un vrai sujet avec l'achat de nettoyeurs vapeur, de tentes chauffantes complété aussi par des actions d'accompagnement avec Ressources & Co en amont du traitement par un professionnel. Le traitement du professionnel est à la charge du bailleur, bien évidemment, mais si on veut que cette opération soit efficace, il faut un accompagnement préalable. Il s'agit d'accompagner en amont bien évidemment. Pour le moment, nous n'avons pas encore assez de recul pour mesurer significativement le résultat, mais *a priori* les premières opérations ont l'air plutôt concluantes.

Également, des « diagnostics en marchant » ont été réalisés avec chaque bailleur. On passe dans toutes les résidences, on va dans les parkings, dans les étages, dans les halls, dans les locaux poubelles, les locaux encombrants, on essaie de passer un peu partout avec les services de la Ville, de la CPC, les élus, les amicales de locataires, le Conseil citoyen. À chaque fois ça fait d'ailleurs une bonne délégation pour mesurer et voir quels sont toutes les actions qui seraient à mettre en œuvre et les besoins qui existent dans les différentes résidences. On élabore donc conjointement les projets de conventions et on finalise cette programmation 2024 dans les détails en ce moment afin de valider les porteurs de projets pour les opérations spécifiques.

Pour finir, en anticipation de 2025 et je ne me trompe pas, Hajer, 2025, nous avons déjà procédé au diagnostic en marchant des quatre quartiers entrant en QPV.

Donc il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les programmes prévisionnels d'action 2024 des bailleurs des QPV ainsi que les projets de conventions annexés et d'autoriser le Maire à signer ces dites conventions avec les bailleurs pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire : Merci Annick. Grosse négociation avec les bailleurs pour leur faire comprendre nos attentes et pour rester dans le cadre où ils interviennent en dehors du respect du droit commun. Je précise aussi que la préfète, et le préfet avant, et notamment le préfet délégué à l'Égalité des chances, s'étaient inquiétés de ne pas avoir de retour sur la somme réelle d'exonération à laquelle les bailleurs peuvent prétendre chaque année et ils avaient demandé qu'il y ait des retours plus sincères de la part des bailleurs. Pour le moment ce sont des sommes envoyées, du déclaratif et nous n'avons aucun moyen de contrôle.

Madame Annick LE POUL : Et surtout que la DGFIP puisse nous fournir les montants.

Monsieur le Maire : Pour que l'on puisse comparer.

Madame Annick LE POUL : Monsieur PARDIN s'est d'ailleurs plongé dans le sujet pour pouvoir être un peu plus assuré des montants.

Monsieur le Maire : Même si on est plutôt du genre à penser que l'on nous donne les bons chiffres parce que ce sont des gens sérieux, on a quand même besoin de contrôler et l'erreur est humaine donc un double contrôle est toujours intéressant. Merci Annick. D'autres questions, d'autres interventions ?

Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Fabrique citoyenne

Question n° 21

Convention de mise à disposition de la salle de café-concert Radazik pour diverses rencontres organisées par le Conseil Municipal de Jeunes

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Je vais essayer de remplacer Monsieur LEVRAY qui devait ce soir parler d'une convention de mise à disposition de la salle Radazik pour des rencontres du Conseil municipal des jeunes. Le Conseil municipal des jeunes qui a une tranche entre 18 et 25 ans, comme vous le savez, nous a fait part dans leur projet de leur volonté d'essayer d'animer des soirées débats, des soirées de rencontres conviviales dans un lieu agréable en centre-ville qui permettrait d'échanger entre jeunes, mais pas que. Cela permettrait à cette tranche d'âge qui a peu de lieux, il faut le reconnaître, de regroupement sur la ville depuis maintenant plusieurs années de profiter de ces moments.

On nous demande donc d'expérimenter sur une période de trois mois à partir du 2 septembre une mise à disposition gratuite, bien évidemment, à cette instance du Conseil municipal des jeunes qui prendra donc la responsabilité de son animation et de sa tenue à partir de septembre entre 18 heures et minuit. Il s'agit donc de signer une convention de mise à disposition.

Des questions, des observations ? Je leur transmettrai, Madame BEAN, qui disait « très bonne initiative » hors micro. Et effectivement, n'oubliez pas d'aller voter dimanche.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 22

Mise en place de tablées populaires au sein des Conseils de quartier

Rapporteur : Djallal BOURADA

Monsieur le Maire : *Mister BOURADA, himself.*

Monsieur Djallal BOURADA : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Ma délibération ce soir se porte sur les conseils de quartier avec la mise en place des tablées populaires.

Dans le cadre des conseils de quartier, une nouvelle initiative a été lancée. Les réunions adoptent désormais un format novateur de « tablées populaires », regroupant des tables thématiques autour d'un repas partagé. Cette approche créative a reçu l'aval de certains bailleurs qui soutiendront financièrement l'organisation de cet événement. Elle favorise des échanges constructifs entre les résidents, les représentants locaux et les acteurs de la vie citoyenne, offrant ainsi une opportunité précieuse de dialogue et de partage.

Vous l'aurez donc compris, cette nouvelle version des conseils de quartier appelée les tablées populaires sera mise en place à la rentrée de septembre et aura pour but de faire vivre, rassembler, échanger, créer des projets tout en partageant un moment convivial. Tout cela sera présidé par Madame LE POUL ainsi que par moi-même, Monsieur BOURADA.

Donc nous demandons au Conseil municipal d'autoriser la mise en place des tablées populaires, d'approuver son financement et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec les bailleurs afin de déterminer les modalités de financement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BOURADA. Très joli nom « tablées populaires ». Je vous remercie. Des questions, des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Ressources humaines

Question n° 23

Emplois saisonniers

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Nouvelle délibération que je vais porter. C'est une délibération traditionnelle qui permet pendant la période estivale, pendant les vacances, en tout cas et pendant la période estivale, à des jeunes Ulissiens et Ulissiennes qui souhaitent... on ne peut pas le dire comme ça parce que ce sont des jeunes, mais la plupart du temps ils sont fléchés même si dans le recrutement on ne peut pas être discriminants. Nous avons créé 80 postes de « saisonniers » qui permettent au mois de juillet et au mois d'août à plusieurs jeunes des Uli de venir, d'avoir une petite expérience professionnelle et surtout d'avoir un petit salaire qui leur permettra, je l'espère, de mettre du beurre dans les épinards, de partir en vacances pourquoi pas, mais en tout cas certainement de les accompagner pendant une année scolaire ou d'étude particulièrement intense on va dire, coûteuse. Tant que l'école ne sera pas totalement gratuite, ce sera toujours coûteux.

Nous avons plusieurs postes, vous avez le tableau des postes, mais vous les connaissez, il y en a dans toutes les Directions que ce soit la Petite enfance, la Jeunesse, le Centre technique municipal, l'Enfance, la Maison pour tous, la piscine évidemment qui était blindée de monde cet après-midi et c'est bien normal avec la chaleur, je crois que l'on a dépassé les 400 personnes et on peut s'en réjouir.

Est-ce qu'il y a des questions et observations ? Je sais que tout le monde est ravi. Monsieur LAUMOSNE, vous voulez aller à la piscine aussi.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : J'adore. Je voulais profiter de cette délibération sur les emplois saisonniers pour ne pas vous parler d'emploi cette fois-ci ni de contrats de travail, mais puisque c'est la période, des stages de seconde.

Monsieur le Maire : Bien joué.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Parce que notre collectivité n'accueille pas que des emplois saisonniers, mais aussi des stagiaires de seconde et on sait à quel point cela a été compliqué pour de nombreux parents d'élèves de trouver des stages tous en même temps. Notre municipalité y a pris sa part et pour le coup, qu'il s'agisse des emplois saisonniers qui sont pleinement intégrés à notre volonté de travailler et de faire avancer le service public l'été, ou des stagiaires et ceux que je connais le mieux sont ceux qui sont embauchés côté DCSS, Direction de la Cohésion Sociale et des Solidarités, les stagiaires sont aussi intégrés comme on le peut dans notre activité. C'est une superbe action que peut avoir notre municipalité que d'accompagner non seulement ceux qui cherchent un emploi, mais aussi ceux qui cherchent à trouver une nouvelle voie dans leur vie en les accueillant dans le service public, service public qui les prend en compte et qui fonctionne quand même.

Monsieur le Maire : Merci. On a quand même plusieurs dizaines, voire 150 stagiaires, je crois, que l'on accueille chaque fois. 140, merci Delila. C'est un gros chiffre, on essaie d'ouvrir au maximum, mais l'idée est quand même de pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions. Parfois il faut se serrer un petit peu, mais on sait quel point c'est difficile de trouver un stage, Madame M'HENNI nous l'a encore rappelé tout à l'heure.

Sur les emplois saisonniers, des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 24

Versement de la prime pouvoir d'achat

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je reprends, tout à l'heure nous en avons parlé dans le budget supplémentaire. C'est pour vous faire un petit état des lieux sur ce que l'on appelle cyniquement la « prime pouvoir d'achat », c'est un terme que j'ai absolument en horreur, mais c'est une prime bien spécifique qui lors de la conférence salariale de l'année dernière, il y a un an, avait été mise en place par le ministre de la Fonction publique. C'était une prime qui était obligatoirement versée dans la fonction publique d'État et je crois ne pas me tromper en disant aussi dans l'hospitalier, mais je ne suis pas sûr. Non,

pas dans l'hospitalier, c'était dans le service public d'État et à la bonne volonté des collectivités locales pour la fonction publique territoriale tout en sachant, Gilbert nous l'a rappelé tout à l'heure, que nous avons un taux d'exécution des budgets RH particulièrement élevé et c'est bien normal puisque nous essayons d'être au plus juste.

Cette prime était évidemment au bon vouloir des municipalités, mais elle n'était évidemment pas compensée financièrement si elle était versée aux agents. De fait, j'avais de prime abord ouvert la discussion avec les représentants syndicaux de la Ville en leur expliquant que j'étais par principe plutôt opposé au principe de prime parce que je crois que plutôt que des primes ou des éléments compensatoires, le principe même du travail est d'avoir un salaire et quelque chose qui chaque mois est garanti et qui permet aux gens d'avoir des conditions de vie les plus dignes possibles. Cependant, nous avons été alertés par les représentants des agents qui ont à plusieurs reprises évoqué cette prime, d'abord avec l'effet d'annonce logique et la publicité qui avaient accompagné cette proposition du ministre de la Transformation publique. Évidemment nous avons ouvert une discussion pour toucher au plus juste et faire correspondre notre volonté de bonne gestion budgétaire avec un petit coup de pouce, je pense qu'on peut l'appeler comme ça, bien légitime et calculée avec l'aide des représentants syndicaux et du service RH au plus juste pour permettre à ceux qui ont le moins de régime indemnitaire et de salaire d'avoir une prime supérieure à celles et ceux qui perçoivent un peu plus d'argent à la fin du mois. Cela peut sembler logique, mais c'était un calcul qui n'était pas facile à faire. Tout à l'heure on a fléché une somme dans le budget supplémentaire qui avoisine 186 000 €. J'ai fait passer cette délibération au Comité technique et donc je la soumetts ce soir au Conseil municipal comme cela est légitime pour que l'on puisse débloquer les sous.

Pas de questions ou d'observations ? Je n'en vois pas, je soumetts aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci pour les agents, je leur transmettrai cette unanime déclaration.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Éducation et Enfance

Question n° 25

Versement d'une subvention TIP de l'axe co-éducation à la caisse des écoles dans le cadre des actions ciné-débat de la semaine sans écran

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI, vous allez prendre la suite pour remplacer Monsieur LEVRAY, absent. Allez-y, je vous écoute.

Madame Hajer MOHSNI : Bonsoir, oui, merci. Je vous propose d'accepter ce soir le versement d'une subvention de 1 797,50 € en faveur de la Caisse des écoles dans le cadre du projet de prévention aux écrans réalisé au mois de mai dernier. Pour rappel, la ville des Ulis s'est engagée dans un dispositif expérimental propre à l'Essonne, le Territoire d'Innovation Pédagogique (TIP). Ce programme a pour objectif de proposer des projets innovants en collaboration avec les acteurs du territoire autour de trois grands axes de travail : l'ambition et l'insertion, la co-éducation, la santé et le bien-être.

Sur l'axe co-éducation, la commune des Ulis a bénéficié d'une subvention de 17 000 €. Dans ce cadre, une semaine sans écran a été organisée par la ville et lors de cette semaine des séances de ciné-débat ont été mises en place au cinéma Jacques Prévert autour du court-métrage « et si on levait les yeux ». L'ensemble des classes de CM1 et de CM2 de la ville ont bénéficié d'une séance et une séance grand public a également été organisée le 17 mai. Le budget mobilisé pour cette action s'élève donc à 1 797,50 € et sera pris en charge par la Caisse des écoles.

Je vous demande ce soir de bien vouloir autoriser le versement d'une partie de la subvention du Territoire d'Innovation Pédagogique d'un montant de 1 797,50 € à la Caisse des écoles afin de financer les séances de ciné-débat organisées dans le cadre de ce programme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Des questions, des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 26

Versement d'une subvention à la coopérative de l'école maternelle du Barceleau dans le cadre d'1 atout 1 école

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI, vous gardez la parole pour « 1 atout, 1 école ».

Madame Hajer MOHSNI : Oui, merci. Pour cette délibération, je vous propose d'accepter le versement d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle du Barceleau pour un projet artistique réalisé dans le cadre de 1 atout, 1 école.

Pour rappel, ce dispositif municipal vise à soutenir les projets proposés par les écoles dans divers domaines de leur choix : numérique, transition écologique, sport, culture. Cette aide peut être financière, logistique ou humaine. Les conditions d'engagement demandées à l'école sont que le projet concerne toutes les classes de l'école, que les familles soient impliquées et que le périscolaire soit un vrai partenaire. C'est dans ce cadre que l'école maternelle du Barceleau autour de l'atout danse a monté un projet autour des danses traditionnelles. Tout au long de l'année scolaire, les élèves ont pu bénéficier de séances de danse, d'écoute de différents rythmes pour ressentir la musique avec un intervenant musique. En plus des séances de danse, les élèves sont allés à la médiathèque découvrir les œuvres d'art et ont visionné des courts-métrages en lien avec la danse au cinéma Jacques Prévert. Ce projet a donc permis aux élèves de découvrir la danse dans tous ses aspects avec les compagnies ODELA et LAMENTO. Afin de clôturer ce parcours artistique, l'école a organisé un bal traditionnel au sein de l'école le 31 mai. La majorité des interventions sont financées par le PACTE, projet artistique et culturel en territoire éducatif, excepté la venue des musiciens de la compagnie ODELA pour animer le bal. La commune souhaite soutenir la coopérative de l'école maternelle du Barceleau à hauteur de 800 € pour financer la venue des artistes. Je vous propose d'accepter l'attribution de ce montant en faveur de la coopérative scolaire de l'école maternelle du Barceleau. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame BEAN nous dit « avec plaisir » hors micro. Vous êtes en forme, Madame BEAN. On sent que vous êtes près de la porte aérée, on crève de chaud à cet endroit. Des

questions ou des observations ? On aime bien notre dispositif 1 atout 1 école et on espère qu'il pourrait être renforcé pourquoi pas par une labellisation Cité éducative qui pourrait voir le jour d'ici peu, mais je ne vends pas la peau de l'ours avant... vous connaissez le dicton. S'il n'y a pas de question ou d'observation, je soumetts aux voix.

Qui vote compte ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Madame Hajer MOHSNI : N'oubliez pas d'aller voter dimanche.

Monsieur le Maire : Merci. Du coup qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci, Madame MOHSNI, pour ce rappel extrêmement utile.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 27

Subvention exceptionnelle à l'Opéra de MASSY pour une représentation du Bus Opéra sur la commune de LES ULIS

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Madame COULIBALY qui m'a fait les yeux noirs tout à l'heure parce que j'ai divulgué sa délibération concernant le Bus Opéra.

Madame Hawa COULIBALY : Cela ne me ressemble tellement pas, Monsieur le Maire. Je vous ai fait un clin d'œil en vous remerciant d'introduire mes propos, je ne sais plus trop ce que vous avez dit donc je vais reprendre le contexte. Vous divulgâchez, mais les autres ne le savent pas forcément, depuis 2012 l'Opéra de Massy déploie une initiative baptisée "Le Bus Opéra" et la Ville des Ulis a rejoint le dispositif et les partenaires en 2019. Cette année, en raison d'un manque de financement et d'engagement de la part de principaux partenaires, nous avons essayé d'éviter de supprimer l'action. Comme nous y sommes attachés et surtout vous, Monsieur le Maire, voilà pourquoi vous volez ma délibération, il était important pour nous, la municipalité donc la commune des Ulis de nous associer à d'autres partenaires afin de pérenniser ce dispositif. Pour cela, avec le soutien de l'État, nous avons la possibilité de bénéficier de ce beau concert qui a aussi été divulgué par Gilbert le dimanche 22 septembre à 11 heures lors du marché des Ulis du dimanche, le marché de Koko, avec une présentation exceptionnelle cette année sur le thème de Mozart avec un orchestre, des chanteurs et un chœur. Le spectacle s'appelle Don Juan. Il est question ce soir de pouvoir soutenir ce processus en demandant au Conseil municipal d'accepter la subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'Opéra de Massy pour cette année.

Monsieur le Maire : On adore le Bus Opéra, mais je pense que toutes municipalités confondues, c'est un dispositif qui a été à chaque fois plébiscité et que l'on espère pouvoir garder le plus longtemps possible. Pour autant, je le disais tout à l'heure, le directeur de l'hôpital... de l'opéra, lapsus révélateur, on parle de baisse de budget alors forcément, je pense à l'hôpital... En fait le directeur de l'opéra de Massy nous avait alertés, il nous avait dit qu'il souhaitait revoir la formule pour permettre à un Bus Opéra d'aller dans plusieurs endroits différents, ce que je trouve très bien, par contre ce n'était pas du tout la même formule, avec l'orchestre, les chœurs, la représentation qui est particulièrement hors du temps. Je pense que toutes les personnes qui ont vu le Bus Opéra, savent

à quel point c'est un moment extraordinaire et nous avons à cœur de le voir perdurer aux Ulis. Comme nous avons été un peu pris de court, nous avons trouvé une solution pour que cela puisse perdurer cette année et nous verrons comment cela peut perdurer l'année prochaine, nous espérons aussi voir ce qu'ils ont à nous proposer. Une évolution, après tout, pourquoi pas au bout de 12 ans. Par contre, nous voudrions être sûrs que ce soit la même qualité et surtout nous sommes très attentifs au fait qu'un public qui va faire son marché, comme Koko, comme le disait Madame COULIBALY, et qui ne se dit pas que c'est l'endroit où il va entendre de l'opéra, puisse être subjugué par la beauté des œuvres de Mozart, en l'occurrence Don Juan qui est un opéra magnifique. D'ailleurs dimanche dernier nous avons un petit concert de jazz tzigane dans le marché, c'était très sympa aussi. On aime bien quand ce marché est animé par de la musique notamment.

Je soumets donc aux voix s'il n'y a pas d'autres questions bien sûr. OK, je soumets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

On sera heureux du coup, vous avez dit en septembre...

Madame Hawa COULIBALY : Le 22 septembre.

Monsieur le Maire : Ce sera public sur les marches de l'escalier constellation.

Madame Hawa COULIBALY : À 11 heures.

Monsieur le Maire : Et quand même, n'oubliez pas d'aller voter dimanche.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 28

Appels à projets associatifs pour le festival Les Ulis en vert 2024

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : On continue, Madame COULIBALY. Le festival Les Ulis en vert.

Madame Hawa COULIBALY : Oui, alors c'est un festival que je ne présente plus, vous y êtes habitués, vous le connaissez, vous vous y rendez et vous kiffez comme chaque année. Cette année et comme chaque année, le festival a procédé à un appel à projets auprès des associations qui souhaitaient y participer, surtout participer à l'animation de cette manifestation. Comme chaque année, cet appel à projets a eu un grand succès.

Cette année, neuf associations ont répondu à l'appel à projets et sollicitent donc la municipalité pour une attribution de subvention, je vais citer les associations et je suis en train de chercher du regard Étienne pour lui faire une passe décisive. Je vais citer les associations qui participent et je vais laisser Étienne ou Sarah peut-être décliner l'organisation du festival parce que ce sont eux qui s'y donnent vraiment. Cette année, si nous sommes bien d'accord, il s'agit de WaliYa, l'UAU, OSE ZD, Diver-6t, Des abeilles pour nos enfants, CES, l'AVAG, A vélo sans âge et S[cube]...

Monsieur le Maire : Et Triangle vert.

Madame Hawa COULIBALY : Et Triangle vert. Des associations qui sont forces de proposition sur la commune, je ne saurais le nier. Beaucoup d'entre elles répondent très favorablement aux appels à projets tout au long de l'année, donc encore un grand merci et une fierté de pouvoir savoir qu'il y a autant de vie associative et de vie de la cité sur la Ville. Étienne, je t'en prie.

Monsieur Etienne CHARRON : Déjà, Les Ulis en Vert va ouvrir le plan d'Été, c'était un travail de mutualisation des services, travailler tous ensemble pour un projet unique pour l'été. C'est un des premiers axes que l'on avait voulus. Cela va démarrer le week-end du 5 et du 6 juillet, vous allez avoir pas mal d'animations, un village de producteurs locaux, des cinés de plein air, un magnifique spectacle qui s'appelle « l'hiver sera chaud », politique ou climatique on ne sait pas, c'est la question, il faut aller voter dimanche.

Madame Sarah JAUBERT : Juste pour ajouter que c'est également en cours cette semaine avec des actions notamment à destination des publics scolaires, périscolaires entre autres avec spectacles, films notamment pour permettre à tous les publics de bénéficier de ce festival. Là, on liste les associations qui reçoivent une subvention, mais elles sont évidemment plus nombreuses parce qu'il y a beaucoup d'associations qui ne demandent pas une subvention, mais qui participent au festival. Le festival est cette année sur le thème de la santé, le lien entre transition écologique et santé, c'est un sujet large sur lequel nous avons eu beaucoup de propositions des associations et nous espérons vous voir nombreux notamment sur le week-end du 5 et 6 juillet avant d'aller voter pour le deuxième tour peut-être le 7 juillet.

Madame Hawa COULIBALY : Merci Sarah. J'ai profité de vos interventions pour faire l'addition, il s'agit là, Monsieur le Maire, de vous faire signer les conventions permettant l'attribution des subventions qui s'élèvent à 5 535 €.

Monsieur le Maire : Formidable jeu à trois, digne des grandes années de Laurent Blanc au Paris-Saint-Germain, improvisé en plus. Je sais que Kévin MÉRIGOT est un grand amateur de foot.

Monsieur Kévin MERIGOT : Pas du tout, c'est faux, ne croyez pas ce qu'il dit, vive le rugby.

Monsieur le Maire : La prochaine fois vous serez mis dehors, Monsieur MÉRIGOT, avec une attitude pareille.

Je me suis perdu. Oui, Les Ulis en Vert, tout le programme est à retrouver dans le futur Vivre aux Ulis des mois de juillet août. Je soumetts aux voix s'il n'y a pas d'autres questions ou observations sur ces subventions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Madame BEAN ? « Avec plaisir ».

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Sports et Jeunesse

Question n° 29

Subvention exceptionnelle à la section Natation Artistique du Club Omnisports des Ulis

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Et du coup, monsieur MENSAH, on a beaucoup parlé de vous dans la délibération d'avant. Cette fois-ci, vous allez nous demander de l'argent pour la section de natation artistique.

Monsieur Koko MENSAH : Oui. Bonsoir. Par cette délibération, je demande au Conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la section natation artistique du Club Omnisports des Ulis qualifiée pour les championnats de France qui ont eu lieu à Sète du 7 au 9 juin

derniers. Cela a permis de faire le transport, la restauration et sur place de pouvoir dormir dans un hôtel. C'est pour cela qu'aujourd'hui je vous demande d'octroyer cette subvention exceptionnelle, tout en vous disant que nous n'avons pas signé un contrat d'objectifs avec cette section donc cette subvention est exceptionnelle. Merci.

Monsieur le Maire : Ils ont fini, ce n'est pas 27^{èmes} ?

Monsieur Koko MENSAH : Non, ils ont fini 13^{èmes} sur 16.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, 13^{èmes} sur 16, il y avait 16 concurrents et ?

Monsieur Koko MENSAH : Ils ont fini 13^{èmes} sur 16.

Monsieur le Maire : Attendez, c'était la première fois qu'ils y étaient, je peux vous dire que l'on était particulièrement fiers, c'était impressionnant. Pour les amateurs de natation artistique, je sais qu'il y en a beaucoup autour de cette table, n'est-ce pas Monsieur MÉRIGOT, c'était vraiment impressionnant.

Je suppose que cela ne va pas générer de vote contre ni d'abstention ? On va considérer que c'est un vote unanime et je leur transmettrai vos encouragements pour la saison prochaine.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 30

Approbation du Règlement Intérieur concernant la restauration en camion ambulant sur la ville des Ulis

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Enfin, puisqu'on déteste les anglicismes, n'est-ce pas chère Françoise, nous allons parler de restauration en camion ambulant pour la dernière délibération par l'intermédiaire de Sarah JAUBERT.

Madame Sarah JAUBERT : Oui, donc on a travaillé sur un cadre pour fixer le fonctionnement pour la présence de ces camions ambulants de restauration sur la Ville, en particulier sur les événements sur la place de la Liberté, mais évidemment, cela se décline aussi sur des événements ponctuels comme on peut le voir pour le festival Les Ulis en Vert ou dans le cadre du plan Été. Il s'agit de fixer les règles du jeu et de partenariat avec ces intervenants, notamment le fait de les prendre sur une période d'essai c'est-à-dire que s'ils ne donnent pas satisfaction, il faut que l'on puisse arrêter le contrat que nous avons avec eux et que nous puissions fixer des règles chères à Monsieur CHARRON, la gestion des déchets qui seraient générés par leur activité pour garder un cadre de vie qui soit toujours propre. Il y a également toutes les notions d'horaires et de tarifs d'emplacements détaillées dans l'annexe que vous avez reçue avec ce Conseil municipal.

Il s'agit donc d'approuver le nouveau règlement intérieur relatif à la restauration en camion ambulant sur la Ville des Ulis et d'autoriser le Maire à signer ce nouveau règlement intérieur.

Monsieur le Maire : Des dispositifs que nous avons appréciés, cela anime la place, cela fait découvrir aussi des spécialités culinaires différentes. Étienne, tu vas nous parler du Carré gourmand peut-être.

Monsieur Etienne CHARRON : Déjà, c'est aussi ajouter un plus, ce n'est pas ramener, comme on en a déjà discuté en commission, des burgers ou des... C'est amener une restauration que l'on n'a pas sur la ville, c'est plutôt intéressant. Et en même temps à partir de septembre ou octobre, le marché va se doter d'un Carré gourmand, juste en face du Franprix, où il y aura aussi de la restauration. Pour l'instant on nous a proposé de la restauration indienne ce qui est plutôt bien, bolivienne, je l'espère une crêperie où on pourra boire un verre de cidre avec une crêpe bretonne, le délégataire travaille dessus. On pourra le vendredi et le dimanche profiter du Carré gourmand en face le Franprix.

Monsieur le Maire : Oui, Sarah.

Madame Sarah JAUBERT : Cela participe à notre volonté de redynamiser et animer notre marché. C'est quelque chose qui va valoriser les commerçants sur place, mais aussi valoriser notre ville et diversifier effectivement, comme le disait Monsieur CHARRON, l'offre de restauration sur la ville.

Monsieur le Maire : Avec la chaleur qu'il y a dans cette salle, je sens que l'enthousiasme du début est quand même pas mal retombé. Du coup on ne va pas continuer les discussions, je vais soumettre aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions.

Des votes contre ? Évidemment non. Des abstentions ? Certainement pas. Adoptée à l'unanimité et c'était le dernier point à l'ordre du jour. Je peux vous féliciter.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Je suspends la séance s'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole dans le public.

La séance est suspendue de 22h43 à 22h55, puis levée à 22h55.

Monsieur Loïc BAYARD, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature du secrétaire de séance :



Les Ulis, le :

Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN



